

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

JUIN 1775.

PREMIÈRE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

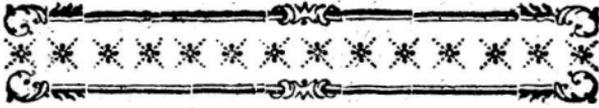
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

O

In-douze.

- Oeuvres, ou Nouvelles de Michel Cervantes, Auteur de l'histoire de Dom Quichotte, 2 vol. *figures.*
- Oeuvres de Mr. de Campistron, de l'Académie françoise, augmentées de plusieurs Pièces qui ne sont point dans les éditions précédentes, 2 vol. *Paris.*
- Oeuvres poétiques de Mr. Simon Tyssot, 2 vol.
- Oeuvres de Mr. de Crébillon.
- Oeuvres de Mr de Voltaire, 2 vol. *fig.*
- Office de la Vierge en latin, rouge & noir, en forme de Bréviaire. *Anvers.*
- Office (l') de la Foi, de l'Espérance & de la Charité, avec plusieurs belles prières.
- Office de la Semaine-Sainte, en françois. *Bruxelles.*
- Onanisme (l') par Mr. Tissot. *Paris 1765.*
- Opéras, ou recueil de pièces séparées.
- Optique (l') des couleurs, fondée sur les simples observations, & tournée sur-tout à la pratique de la Peinture, de la Teinture & des autres Arts coloristes, par le P. Castel, Jésuite. *Paris.*
- Oracle (l') des nouveaux Philosophes, pour servir de suite & d'éclaircissement aux Oeuvres de Mr. de Voltaire, 2 vol. *Berne 1765.*
- Oraisons funèbres des Dauphins de France & de la Dauphine, par Mr. d'Alet, le P. Gaillard, le P. de la Rue, & autres, *figures.*



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

JUIN 1775.

PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

L'influence des Voïages sur les progrès des Arts. Discours prononcé le 10 Fév. 1775 dans l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Manheim, à l'occasion du voïage de S. A. S. E. Palatine en Italie, par Mr. l'Abbé Hæffelin (a). A Manheim. De l'Imprimerie de la Cour & de l'Académie.

(a) C'est ainsi que nous avons cru devoir réformer le titre du Discours, qui s'annonçoit par un barbarisme : *Discours de l'influence &c.* C'est le seul endroit que nous ayons trouvé défectueux ; on se tromperoit beaucoup en jugeant du reste par ce debut.

L e c 2

L'Influence des voïages sur les Sciences & les Arts est une chose incontestable : l'influence des voïages sur les mœurs de la plupart des voïageurs, l'est peut-être également, mais ses effets ne sont pas toujours aussi heureux ; on en voit tous les jours qui pour avoir parcouru toutes les Nations en ont rapporté tous les vices, & qui pour avoir considéré cet amas d'erreurs qui divisent & qui dégradent l'espèce humaine, sont tombés dans le pyrrhonisme & l'irréligion. Mr. Hæffelin a donc eu des raisons pour n'envisager les voïages que relativement aux Sciences & aux Arts. La marche générale de l'esprit humain imite en quelque sorte la marche de la nature : celle-ci ne prodigue point ses trésors à un seul pais ; elle les partage & les distribue avec sagesse pour soutenir la dépendance mutuelle des Nations, & donner à chaque plage de la terre un intérêt propre (a). C'est ainsi que le génie de l'homme semble se diversifier selon les climats, exceller ici dans une chose & là dans une autre, former pour ainsi dire chez chaque peuple une école particulière, où germent des talens & des lumieres que les autres peuples n'ont pas. Tandis que les

(a) *Nonne vides, croceos ut Tmolus odores,
India mittit ebur, molles sua thura Sabæi?
At Chalybes nudi ferrum, virosaque Pontus
Castorea, Eliadum palmas Epirus equarum?
Continuò has leges, æternaque federa certis
Imposuit natura locis.* L. Georg.

différentes Nations du monde excelloient les unes dans la sculpture, les autres dans l'art de peindre; celle-ci dans l'éloquence, celle-là dans l'astronomie; les Romains qui leur étoient inférieurs en ces genres de connoissances, excelloient alors en politique (a); & la politique leur échappa lorsqu'ils commencèrent à exceller dans les Sciences des autres peuples. Cette diversité de talens soutenoit l'émulation générale: les Nations s'étudioient les unes les autres, elles s'enseignoient mutuellement, & lorsque les Arts par quelque révolution funeste venoient à périr chez les maîtres, elles reparoissoient chez les disciples. Mr. Hæffelin nous fait envisager les voïages comme des liens qui unissant toutes les Nations ensemble, confondent en quelque sorte leurs connoissances; & mettant bout-à-bout le progrès des Arts dans toutes les contrées du monde habité, découvrent l'espace immense qu'elles ont parcouru. Son discours n'a d'autre distribution ni d'autre suite que la succession historique des faits. Il vérifie par des exemples aussi multipliés que bien choisis, l'influence des voïages sur les Arts, & s'approchant de siecle en siecle des jours où nous vivons, il

(a) *Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt causas melius, cœlique meatus
Describent radio & surgentia sidera dicent;
Tu regere imperio populos, Romane, memento.*
6. En.

arrive à l'époque du voiage du Prince Charles-Théodore. En rendant compte des merveilles que le sage Observateur a vûes à Rome, il nous instruit des différens jugemens qu'il en a portés, & ces jugemens font des règles qu'on peut consulter & suivre avec confiance.

“ Cependant la magnificence ou la richesse des anciens monumens en fait le moindre prix, l'art & le goût exquis, qui s'y font remarquer jusques dans les plus petits détails, en font le vrai mérite, & c'est surtout une partie aussi intéressante, qui attire l'attention du Comte de Veldentz (a). Sage observateur, il distingue avec soin le goût des différens âges & des différens peuples; il compare les ouvrages Etrusques avec les ouvrages Egyptiens, les ouvrages Egyptiens avec les ouvrages Grecs, les uns & les autres avec les ouvrages Romains. Il fait toutes les nuances du goût antique, il les oppose à celles du goût moderne, & il en tire les caractères de l'un & de l'autre. Ce Temple fameux, à qui sa première destination a fait donner le nom de Panthéon, cette colonnade inimitable & unique, qui en décore l'entrée, se distinguent de tous les autres par la simplicité noble & majestueuse, qui caractérise le bon goût antique. Quand la main des dieux auroit élevé cet édifice,

(a) Nom sous lequel le Sérénissime Electeur a voyagé pour garder l'incognito.

il ne pourroit point avoir plus de dignité, de grace & de noblesse. Les Bramante, les Michel Ange, les Bernini, l'honneur & la fleur des Artistes de notre siècle ont réuni tous les efforts de leur génie pour surpasser, ou du moins pour égaler les chef-d'œuvres de l'antiquité. Ils ont donné dans la Basilique de St. Pierre un monument du goût moderne plus grand, plus vaste & peut-être plus riche, plus magnifique, que tout ce que les anciens ont jamais entrepris; mais nous ont-ils donné un ouvrage plus fini, plus parfait? St. Pierre a des défauts, le Panthéon n'en a point. Ce jugement du Comte de Veldentz ne sera défavoué ni des Critiques les plus sévères, ni des Architectes les plus judicieux. „

Après avoir parcouru avec autant d'ordre que d'intérêt les fruits des Beaux-Arts que Rome offre de toute part, Mr. Hæffelin parle de son gouvernement; on reconnoît à ce qu'il en dit l'Ecrivain politique & l'Ecrivain chrétien.

“ La forme du gouvernement le conduit aux ressorts secrets, qui font mouvoir & agir une Cour, qui a été de tout tems le siège des plus subtils & des plus profonds Politiques. Mais il ne confond pas une politique profane avec le gouvernement spirituel d'une Religion sainte & éclairée, dont le principe va se perdre dans le sein de la Divinité, & dont l'empire n'est pas de ce monde. Il respecte, il révère l'ordre de cette belle Hiérarchie, de cet arbre mystérieux,

dont les branches s'étendent dans toutes les parties de l'Univers, & qui couvre de son ombre tous les peuples du Monde chrétien. „

Les institutions patriotiques, religieuses & chrétiennes dont la Ville de Rome est plus remplie qu'aucune autre, semblent avoir occupé S. A. E. d'une manière particulière. Ce Prince se plaçoit sur-tout à voir toutes les Nations de la terre rassemblées dans cette Capitale du Monde chrétien; il alla visiter la Jeunesse Turque, Persanne, Indienne, Chinoise, Mogole, Malabare, Siamoise, Ethiopienne, Grecque, Syrienne, Arabe &c. Le Secrétaire de la Propagande assembla autour du Prince des Orateurs de toutes ces Nations, qui le haranguèrent chacun dans la langue qui lui étoit propre.

“ Pour procurer au Comte de Veldentz non-seulement tout ce qui pouvoit piquer la curiosité, ou flatter le goût d'un Prince instruit & éclairé, mais aussi tout ce qui pouvoit intéresser la piété & la dévotion d'un Prince religieux & édifiant, on célébra en sa présence les saints Mystères en cinq langues différentes, selon la différence des Rites de l'ancienne discipline ecclésiastique, & selon l'ordre, ou la préférence des anciennes Métropoles, ou Eglises patriarchales, en sorte que le Rit d'Alexandrie, & l'Idiome Copte ou Egyptien tenoient le premier rang; ceux d'Ethiopie & de Syrie venoient ensuite, les Grecs-Melchites, & les Arméniens occupoient les deux autres pla-

ces. La satisfaction du pieux & savant Prince fut parfaite ; & il n'est pas difficile de se figurer, quelle impression tant & de si nobles institutions doivent faire sur l'esprit de tous les voïageurs. „

“ Ce sont ces établissemens patriotiques, religieux & chrétiens, qui ont élevé la nouvelle Rome sur les ruines de l'ancienne ; les ravages & les défordres des Barbares l'avoient réduite en cendres, & n'avoient laissé qu'un amas de pierres sur le lieu, où avoit été Rome ; les nouveaux établissemens l'ont fait renaître, & en ont fait la première Ville du Monde chrétien par la beauté & la magnificence de ses édifices, de ses Palais, & par l'assemblage de toutes les plus belles productions du goût moderne. „

Le discours de Mr. Hæffelin mérite d'être lu tout entier. Il n'y a point de morceau indifférent. Très-intéressant par la nature de son objet, il le devient encore par la sagesse & les remarques judicieuses de l'Orateur. Au-lieu des sententieux paradoxes que nous présente tous les jours dans ces sortes de discours l'imagination exaltée de nos bruyants Académiciens, on voit ici avec une satisfaction d'autant plus vive qu'elle est rare, la Philosophie marcher à côté de la Religion & développer avec une éloquence simple, mais mâle & robuste des observations pleines de vérité & de justice.



*Les Vanneaux, Poëme héroï-comique dédié à
Mr. le Marquis de Gages, Chambellan de
LL. MM. II. Par l'Abbé Vallez.*

Ainsi font fait Messieurs les Poëtes.
Pour un oiseau, pour un chien mort,
Voilà mes gens aux champs d'abord.

DU CERCEAU.

A. Mons 1775. Chez Hoyois.

LEs beautés naïves & touchantes du ver-vert ont admirablement prouvé qu'il n'y avoit point de sujet au-dessous de la Poësie, que les plus communs & les plus foibles prenoient dans la main du génie des vers de l'intérêt & de la force. C'est ce qu'exprime parfaitement l'invocation placée à la tête de ce Poëme :

Du Chantre de ver-vert prêtez-moi le burin,
Sa touchante énergie, & son charme divin;
Pretéz-moi ses pinceaux, & sa touche légère,
Autant qu'un perroquet mes vanneaux pourront
plaire.

Deux vanneaux avoient été placés dans un jardin, où ils détruisoient beaucoup d'insectes de toute espèce, & procuroient, par ce moïen, d'ineestimables avantages aux fleurs qu'on y cultivoit, sur-tout à un parc de renoncules, dont les vers moissonnoient les plus belles espérances. Les exploits de ces deux oiseaux commençoient à devenir

célebres , lorsque les chats du voisinage , après avoir fait plusieurs tentatives inutiles pour les prendre , se rassemblent enfin , la nuit , en très-grand nombre , & viennent fondre sur eux.

Cet événement qui par lui-même ne présente rien qui attache , prend dans la marche du Poëme épique qui l'exalte & l'annoblit , une importance qu'on ne lui supposeroit pas. Nous ferions tort au mérite de l'Auteur si nous réduisions à une froide analyse en prose des chants dont il a tissé les liens par les richesses & les graces de la Poësie. Les épisodes qui suspendent la fatale catastrophe sont des mieux imaginés & heureusement assortis à la chose. Il y en a un où l'on fait intervenir un disciple d'Hippocrate , qui diffère sur les maladies des fleurs comme sur celles des êtres vivans : ce genre de Médecine pourra étonner ceux qui ne savent pas que la circulation du suc dans les plantes & leur analogie avec les substances sensitives sont aujourd'hui généralement reconnus , & qu'il n'en faut pas davantage à quelque *Rhubarbin* pour établir une Pharmacopée pour les plantes :

” Tel , notre Galien déployant sa science ,
 Commença par cracher une vieille sentence :
 La vie est courte , & l'art , dit-il , est infini ,
 Le bon pere Hippocrate ainsi l'a défini.
 Ensuite , dégoisant son système gothique ,
 Sottement fagoté du voile allégorique ;
 Les plantes , poursuit-il , comme tout animal ,
 Ont , qu'on n'en doute pas , un principe vital :
 Et chacune , soumise aux loix de la nature ,

Fait plus ou moins de fang qu'elle a de nour-
riture :

Elle est, ainsi que l'homme, exposée à mourir,
Maintefois il faut peu pour la faire périr.

Comme l'homme, souvent elle a ses maladies,
Sent des oppressions, souffre des insomnies.

Comme l'homme, elle éprouve & vapeurs &
frissons,

Et la diversité de nos quatre saisons.

Item : voici, Messieurs, un étonnant mystère :

Qui pourroit m'expliquer, comment la trinitaire

A sû, sans bistouri, se soustraire au trépas ?

Ce sont là des secrets que l'art ne comprend pas.

Mais respectons en tout la bizarre nature

Qui contredit souvent la règle la plus sûre.

J'admirerai toujours, comment, sans vantoufer,

Cette émeraude puisse ainsi se vernisser ?

Ce blanc-bleu, diroit on, souffre de la fistule,

Pour l'iris, il faudroit employer la canule.

La charlotte, ce semble, a besoin d'absfurgents.

Il faut, aux purpurins, appliquer des fuplices.

Quand une renoncule amasse tant de rides,

C'est, qu'elle a du penchant pour les hémorrhoi-
des.

Mettez sur le grand-turc du sel ammoniac.

La belle-au-jour, je crois, souffre de l'estomac.

Empêchez ce bleuet de respirer la bise.

Cet abbé-de-gemblours, qu'on le phlebotomise...

Comme il parloit toujours, & qu'il parloit sans
fin,

Certain plaissant l'accroche, & lui ferrant la
main :

L'ami, c'est trop, dit-il, nous tenir au supplice;

Ailleurs, par vos avis, tuez, c'est votre office. . .

Les différentes espèces de renoncules ont
donné à l'Auteur occasion de rendre un
hommage ingénieux à des Têtes augustes
dont elles portent le nom.

“La Reine (a) aura sa place, elle aura la premiere :

(a) Nom de renoncule.

Son nom est trop heureux, (celui de notre mere)
 Ses bienfaits, ses vertus tiennent dans tous les
 cœurs

Le même rang qu'aura cette Reine des fleurs.
 D'un Prince bien-aimé, cette autre fleur chérie (a)
 Qui nous rappelle un nom, l'amour de la patrie,
 Du buffet étagé formera le milieu. . . . ,

L'heure où se fit la tragique expédition
 des chats contre les laborieux conservateurs
 des renoncules, est exprimée d'une manière
 très-poétique dans les vers suivants.

“ A peine, le ressort d'une machine immense (b)
 Qui fredonne sans cesse & sans cesse cadence,
 Eût par douze grands coups fortis d'un pas égal,
 Présenté de minuit l'infailible signal;
 A peine le guetteur, avec sa trompe ronde,
 Eût répété ses sons aux quatre coins du monde,
 Et, pour signe certain qu'il faisoit bien son guet,
 Convaincu les dormants de l'heure qui sonnoit ;
 Du globe de la nuit la face toute entiere,
 Qui reçoit de Phébus sa changeante lumière,
 Brilloit au haut des cieux, & le disque arondi
 Aux nocturnes guerriers annonçoit son midi :
 Lorsque de toutes parts, sur des murs imprenables,

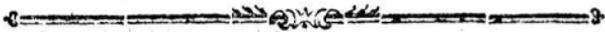
Viennent se réunir des troupes innombrables.
 Ce sont les chats armés, que ces signaux frappants
 Rassemblent pour saisir les deux oiseaux dormants. ,

Il suffit de lire quelques morceaux du
 Poëme, pour se convaincre que l'Auteur
 joint à un talent réel une aisance & une
 facilité peu ordinaire ; & c'est à cette facilité
 & à la légereté de sa plume qu'il faut attri-

(a) Renoncule nommée *le Prince Charles*.

(b) La grande horloge,

buer exclusivement certaines négligences, que la nature du sujet autorise d'ailleurs d'une manière spéciale. Quand un voïageur parcourt rapidement une grande étendue de pais, il est impossible qu'il examine minutieusement tout ce qui se présente à ses yeux; il se pardonne quelques inadvertances pour fixer plus sûrement son attention sur des objets qu'il observe de préférence : le vrai Poëte fait que *l'exaëtitude est le sublime des fots*; & que si le génie qui n'est jamais sans quelque écart, trouve dans de petits sujets une plus grande difficulté de se recueillir tout entier, il y trouve aussi la matière d'une gloire toute particuliere : *in tenui labor, at tenuis non gloria.* 4 Georg.



Generalis temporum notio brevissimè exhibens vicissitudinem rerum humanarum ab orbe condito usque ad ætatem nostram, annum nempe M. D. CC. XXXVI, deducta, Auctore P. L. Danes sacra Facultatis Theologica Lovaniensis Doctore, Casareo Regioque Professore, & Regente : nunc ad annum M. DCC. LXXII. producta, recensita & suppleta ab Joanne Natalo Paquot. Lovanii.

MAlgré l'excellent *Rationarium temporum* du P. Petau, Mr. Danes avoit cru qu'on pouvoit en faire un nouveau qui ne seroit pas sans utilité; il ne s'est point

trompé. Son ouvrage qui a été continué par Mr. Paquot qui porte l'Histoire du monde jusqu'en 1772, est assurément la chronologie la plus complete que nous aïons. Les événemens des dernieres années sont présentés avec toute l'exacritude & l'impartialité de l'estimable Auteur de l'*Histoire littéraire des Pais-Bas* : & la sécheresse inséparable de l'abrégé d'une histoire aussi générale & aussi étendue que celle-ci, est en quelque sorte corrigée par une diction élégante & rapide, qui porte le Lecteur à travers les révolutions de plus de 50 siècles, sans qu'il se fatigue, ou qu'il se laisse prendre par l'ennui. Le catalogue des Ecrivains ecclésiastiques, qui se trouve à la page 395, est un des meilleurs que puissent consulter les jeunes Théologiens ; & l'histoire de l'incrédulité moderne est en son genre un chef-d'œuvre de narration par la clarté, la précision, la vérité & l'intérêt. On en jugera par ce morceau sur l'*Encyclopédie* qui nous rappelle les différentes révolutions qu'a éprouvé cette fameuse nomenclature. „ *Crevit incredulorum audacia, rarioribus tamen libris prodita, donec anno 1751, res in apertum prorupit evulgatis encyclopædici Lexici duobus primis voluminibus. Plagiorum in his admissorum partem exhibuit R. P. Guil. Franciscus Berthier, S. J., in ephemeridibus trivoltianis: idemque operis auctores, præter Physicæ, Mathesin, & elegantes Litteras, pauca scire demonstravit: & (quod caput est) per multa ab iis scripta esse, Christianæ Reli-*

gioni, & Reip. commodis adversa. Quo factum, ut Regii Galliae Consilii decreto suppressum fuerit opus an. 1752, die 7 Februarii. Continuatam tamen est editumque an. 1754, virorum potentium favore: cumque ad finem deductum esset, extrema volumina simili cum prioribus edicto premi iussa sunt, & Librarii in carcerem, quem Bastiliam vocant, amandati; revocato pridem Regis privilegio, & Senatu quoque Parisiensi in probrosum factum anno 1759 faviente. Prælo jam reddi ferunt istud incredulitatis armamentarium.

On a fait un grand nombre de portraits du chef de nos incrédules, on l'a peint avec différentes couleurs; toutes les langues ont fervi à ses éloges & à ses critiques: mais nous ne savons pas qu'on en ait encore parlé beaucoup en latin. Il semble que cette langue l'ait dédaigné par une espèce de représailles, & qu'elle ait voulu se venger du mépris que Mr. de V. lui témoigne. Voici ce que dit Mr. Paquot de ce Poëte-Philosophe: "*Franciscus Maria Arouet, pridem adscito cognomine de Voltaire orbi notior, & Religionis nostræ, jam annis amplius quinquaginta, ferocissimus oppugnator. Is Lutetiae, probissimo patre Rationalis Curiae Quæstore natus an. 1694, litteras humaniores didicit in patrio Soc. Jesu Gymnasio. Vix decimum-quintum ætatis annum egressus, futuræ impietati poematiis quibusdam prælusit: cum Rhetoricæ daret operam, à Professore suo Le Jay prædictus aliquando*

futurus

futurus incredulorum signifer. Mox famo-
 fioribus, qui tum Lutetiæ erant, libertinis
 additus, paratas in templi domicilio cænulas
 assiduè frequentavit, speciali necessitudine
 mensæque consortio junctus Abbati Auma-
 liensî, ecclesiastici Ordinis probro, epicureo-
 que Poëtæ, Ambrosio Amfrye de Chaulieu,
 cui 27 Junii 1720 mortuo, compositam à
 se, vulgatamque ante aliquot annos, blas-
 phemiis scatentem Epistolam ad Uranien
 adscripsit. In patriâ malè non semel habi-
 tus, & Bastiliæ aliquando commissus, Lon-
 dinum secessit an. 1726: atque ex illo in-
 domitæ licentiæ centro foràs dedit Epistolas
 antichristianas, quas philosophicas inscripsit,
 à Senatu Parisensi igni infami subinde tra-
 ditas. Edidit postmodùm Arouetus conatum
 suum ad generalem Historiam, Cleri Galli-
 cani sententiâ proscripam anno 1765, quo
 in libro vera, ficta, dubia, auctor datâ operâ
 permiscet: scelestissimos quosque Principes,
 Christi præsertim adversarios, excusat &
 laudat: probos omnes, maximè Romanos
 Pontifices, & in Sanctorum numerum rela-
 tos, infamat: absurda, iniqua, facinorosa
 quæque Christianæ Religioni imputat, eique
 Mahumetis & Indorum deliria præfert:
 demùm universa cæco fato subjicit; cæterùm
 authentica adversæ sibi veritatis instrumenta
 fannis excipit: quæcumque verò ipse denar-
 rat, omnia velut ex tripode profert, nullo
 usquam testimonio prolato. Successit huic operi
 Lexicon ejus philosophicum, in quo cum
 impietate certant obscœnitas & maledicentia.

Quamvis autem ex his aliisque lucubrationibus implacabile auctoris in Christianos odium satis superque manifestum esset, pergebat ille, pergitque sese fidei nostræ addictissimum profiteri. Mirum, quod non etiam castissimo animo contextum abs se perhibeat prolixum suum de virgine Aurelianensi Carmen, quo nihil spurcius, nihil irreligiosius unquam ex orco prodiit. Mirum quoque, pulsum ex Aulâ Francicâ & Prussicâ, ex Lotharingiâ, ex Rep. Genevensi, nefarium scriptorem opulentâ fortunâ, partim ex typographicis fraudibus aggestâ, tranquillum perfrui in arce Ferney, quæ ad Beugesiam Provinciam pertinet inter Sequanos & Allobroges. Minus stupendum, paratam illi à novis Philosophis statuam, in circo aliquo Parisiensi, si per Christianissimum Regem liceret, erigendam.

Nous annonçons ce livre un peu tard, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de le lire plutôt. Un ami de l'Auteur, qui nous avoit envoié le *Traité sur les Images* & l'*Histoire littéraire*, nous a laissé ignorer celui-ci ; nous ne croions pas néanmoins avoir mérité cet oubli. La maniere dont nous avons parlé des deux premiers ouvrages, étoit un gage du plaisir que nous prendrions à faire l'éloge du dernier.





Discours sur l'éducation prooncés au Collège roïal de Rouen , auxquels on a joint des réflexions sur l'amitié. Par Mr. Auger , Professeur d'éloquence &c. A Rouen 1775 , & se trouve à Liège chez Orval Demazeau. 1 vol. in-8°.

LE dépérissement visible de l'éducation continue à exciter le zele des gens de bien. Si des observations communes, mais toujours utiles pouvoient réparer les dégats que l'irréligion a faits dans les mœurs, & ranimer des vertus qu'une mauvaise Philosophie a flétri par une influence, qui n'a point épargné l'âge le plus tendre; Mr. Auger pourroit se glorifier d'avoir rendu à l'humanité ce service si important : mais nous avons déjà observé que les racines du mal tenoient à des objets trop affermis & trop accrédiés pour céder aux efforts de quelque particulier ami de la sagesse & des mœurs. Cependant le zele est toujours estimable lors même qu'il ne promet pas un grand succès. On connoitra la maniere d'écrire & de penser de Mr. Auger par le parallèle de ce siecle avec le siecle précédent, qu'il a placé à la tête de ses discours.

“ Comme je m'étends un peu, dans mon discours, sur la frivolité du siecle présent, je crois devoir m'expliquer ici en peu de mots sur les deux siecles, & les comparer

ensemble pour les connoissances & pour le langage. „

„ Il est certain que dans le siecle actuel nous avons acquis des connoissances que nous n'avions pas dans l'autre, qu'il y a aujourd'hui plus de lumieres & que les lumieres sont plus généralement étendues. Aiant trouvé un langage tout formé & tout perfectionné, nous avons pû concevoir & exprimer nos idées sans être distraits par le soin de polir la langue. L'expérience nous a éclairés; les erreurs & les fautes dont nos prédécesseurs nous ont instruits plus occupés des choses que des paroles, enhardis & guidés par quelques génies supérieurs, nous avons voulu étudier & approfondir des objets vraiment importants. Ecartant tout préjugé, nous avons examiné la nature de l'homme, toutes les parties de la morale, les sociétés politiques, l'économie publique & particulière; nous avons même soumis la Religion à nos raisonnemens. Les sciences abstraites & de pure curiosité, telle que la haute Géométrie, l'Astronomie &c., cultivées avec tant d'ardeur dans le dernier siecle, ont été négligées & presque abandonnées. On s'est appliqué à des sciences plus relatives à l'homme, à des sciences d'usage que d'excellents Ecrivains ont mises à la portée de tout le monde par un stile plein de clarté & de force. Si nous nous étions tenus dans de justes bornes, nous mériterions des éloges pour avoir acquis & communiqué aux autres des connoissances utiles, pour avoir éclairé les

hommes sur leurs vrais avantages, sur leur bonheur réel. Mais emportés & séduits par une hardiesse présomptueuse, nous avons tout attaqué, tout renversé, tout révoqué en doute. Les vérités les plus certaines & les plus consolantes, nous avons entrepris de les ôter aux peuples, le principal frein de leurs passions, le grand adoucissement de leurs misères; les opinions les plus absurdes, les paradoxes les plus étranges, les rêves les plus extravagants, les délires d'une imagination exaltée, nous les avons débités avec confiance comme des vérités incontestables. Tout est devenu Philosophe; ceux qui ne l'étoient nullement, se sont fait illusion à eux-mêmes, ont imposé aux autres, en prenant le ton dogmatique de la Philosophie. Sans génie & sans lumières, misérables copistes d'Ecrivains habiles à qui on ne peut refuser ni l'un ni l'autre, mais qui malheureusement ont infecté leurs ouvrages, d'ailleurs si beaux, d'opinions erronées & pernicieuses, ils ont prétendu éclairer le genre humain en lui donnant des mots vuides de sens, pris au hasard. Je m'arrête, car je m'aperçois que je m'emporte. On n'a jamais tant écrit; le Public est inondé de compilations, de Journaux, de Dictionnaires, d'Abrégés & d'Extraits. On veut tout savoir & ne se donner aucune peine; par le moyen de ces ouvrages on devient savant, ou du moins on croit l'être, à peu de frais. On se pique de parler de tout avec facilité, & pourvu qu'on ait la réputation d'homme

d'esprit, on se dispense de se livrer sérieusement à l'étude & de remplir les devoirs de sa place. „

„ Par rapport au langage, il est plus de personnes aujourd'hui qui écrivent bien, que dans le siècle précédent : quelques Ecrivains du premier ordre ont traité des matières philosophiques avec beaucoup de force & de chaleur, & sur-tout avec une précision énergique dont la Bruyère seul nous avoit donné quelque idée; mais en général l'Eloquence & la Poësie ont infiniment perdu. Un style forcé & maniéré, entortillé & obscur, boursoufflé & emphatique, ont remplacé la diction simple & gracieuse, claire & dégagée, noble & majestueuse qu'on admirera toujours dans les bons Auteurs du siècle de Louis XIV. *Le déplacé, dit Mr. de Voltaire, le faux, le gigantesque, semblent vouloir dominer aujourd'hui. On appelle de tous côtés les passants pour leur faire admirer des tours de force qu'on substitue à la démarche simple, noble, aisée, des Pellissons, des Fénelon, des Bossuet, des Massillon.* „

Le premier discours traite de l'influence du corps sur l'esprit & sur le cœur; c'est l'alliance de l'éducation physique avec l'éducation morale, conformément à ces paroles de l'Écriture : *corpus enim quod corrumpitur, aggravat animam.* Les notes qui servent de commentaire à ce discours sont d'une prolixité extrême, & comprennent 77 pages, une seule qui est toute transcrite de la *nouvelle Héloïse* en remplit 18.

Le second discours est consacré à l'éducation du cœur. L'Auteur s'annonce dans l'un & dans l'autre avec un peu trop d'emphase ; & malgré une espèce de prétention qu'il n'est pas difficile à appercevoir, les mots prennent souvent la place des choses. Mr. Auger a violé la loi de l'Université qui ordonne que ces discours se fassent en latin ; il réproouve l'usage de cette langue pour des raisons que nous n'approuvons pas ; il ne les a peut-être pas toutes publiées.

Les réflexions sur l'amitié ne peuvent avoir été placées à la fin de ce volume que pour le porter à la somme de 451 pages.

Traité du délai de l'absolution, où l'on examine si l'on doit la donner ou la différer aux pécheurs d'habitude. Traduit du latin du R. P. Concina. A Liège chez la veuve Bourgignon 1775.

LE Pere Concina croïoit avoir observé, particulièrement en certaines Provinces, une négligence dans l'administration de la Pénitence qu'il regardoit comme une espèce de dégénération de ce respectable Sacrement ; l'abus sembloit se prévaloir de certaines décisions inconsiderées, & le mal demandoit une réclamation éclairée, appuïée de toute la force de l'autorité & de la raison. “ Il parut, dit-il, l'année dernière une dissertation, dans laquelle on tâche de persuader

» der que les pécheurs qui retombent fréquem-
» ment dans les mêmes crimes, doivent être
» admis aux Sacrements de Pénitence & d'Eu-
» charistie, toutes & quantes fois ils se pré-
» sentent au sacré Tribunal. Or rien n'est
» plus facile que d'aller trouver un Confes-
» seur & de lui déclarer ses iniquités; mais
» aussi je ne crois pas qu'il puisse y avoir
» rien de plus pernicieux que cette nouvelle
» pratique; car elle fait que les pécheurs
» étouffent les remords de leur conscience;
» qu'ils perdent la crainte de l'enfer; & que
» faussement flattés de l'espérance du bon-
» heur éternel, ils persévèrent avec une
» parfaite sécurité dans les dérèglements de
» leur vie. Ils ne cessent pas de vivre dans
» le luxe, dans les délices & dans les pom-
» pes auxquelles ils ont renoncé à leur Bap-
» tême. Ils ne vont pas moins au bal &
» aux spectacles. Ils n'entretiennent pas
» moins des conversations dangereuses & des
» commerces criminels avec les objets de
» leurs passions. Ils se mettent peu en pei-
» ne de paier des dettes qu'ils n'ont con-
» tractés que pour satisfaire leur vanité. Ils
» font des échanges & des contrats usurai-
» res, s'abandonnent à la volupté, & se li-
» vrent à tous les crimes, séduits par cette
» dangereuse erreur que pourvu qu'ils re-
» çoivent l'absolution, tous leurs crimes leur
» seront pardonnés, sans qu'il y ait jamais
» aucun changement dans toute leur vie.
» C'est cette illusion qui est cause que ja-
» mais dans l'Eglise de Dieu les Sacrements

„ n'ont été administrés avec tant de facilité,
 „ qu'il n'y a jamais eu tant de dévotion
 „ extérieure & des pratiques spirituelles ; &
 „ en même tems il n'y a jamais eu de vie
 „ si molle & plus efféminée, jamais une plus
 „ grande corruption de mœurs. Tout le
 „ Monde chrétien est témoin du malheur
 „ que je déplore. C'est pourquoi je fais
 „ tous mes efforts dans cet ouvrage pour
 „ détruire la facilité pernicieuse avec laquelle
 „ on absout ces faux pénitents. Plût-à-
 „ Dieu que ces efforts fussent assez puissans
 „ pour arrêter des maux si funestes, qui
 „ causeront indubitablement la perte éter-
 „ nelle de la plus grande partie des Chré-
 „ tiens, comme nous l'attestent unanime-
 „ ment les saintes Ecritures & les Peres de
 „ l'Eglise de tous les siècles. „

En effet le P. Concina forme un recueil de la Doctrine des Apôtres, des Conciles, des SS. Peres & des plus célèbres Théologiens. Parmi les Théologiens il distingue les Jésuites, particulièrement le P. Canisius, le P. François Ribera, le P. Cornelius à lapide, le P. Maldonat, le P. Segneri, le P. de la Colombiere, le P. Elizalde, le P. Giuli, & St. François-Xavier qui ont parlé de la disposition des pénitents & de la conduite des Confesseurs de maniere à prévenir tout abus : si l'abus étoit une chose qu'on pût prévenir. L'administration du Sacrement de Pénitence exige de grandes lumieres, il a pu s'y glisser comme dans les choses les plus saintes des relâchemens & des

maximes pernicieuses qui ont gagné terrain & se sont propagées par une espèce d'épidémie : ce Traité est très-propre à les corriger. Nous ne déciderons pas si le mal n'a pas paru au P. Concina plus grand & plus étendu qu'il n'étoit en effet ; mais il est certain qu'il a donné à son zèle une activité extrême ; c'est un zèle d'Elie qui porte avec lui le feu & la terreur. Celui de David ne dévorait que la personne de ce pieux Monarque ; mais celui du P. Concina en le dévorant lui-même , dévore encore quelquefois les autres.

Zelus domus tuæ comedit me.
Psalm. 68.

On nous a demandé à quelle fin on paroissoit avoir traduit ce Traité en François ; & cette question qui d'abord paroît fort simple & aisée à résoudre , est dans le fonds très-embarrassante. Il est d'abord certain que le P. Concina n'a point écrit pour le peuple , que son livre n'est adressé qu'aux Théologiens & particulièrement aux Confesseurs. Il est plus certain encore qu'un Confesseur doit savoir le latin , que tous les ouvrages dont il doit tirer la science sublime des ames, le grand art de faire germer les vertus & de déraciner les vices , sont écrits en latin , & que s'il ignore cette langue , il ne peut qu'à la honte du Sacerdoce se placer dans le Tribunal de la Pénitence ; d'où il paroît s'en suivre évidemment que cette traduction n'est faite pour personne. On pourroit dire néanmoins , que ce Traité quoique directement adressé aux Confesseurs , peut éclairer aussi les pénitents & les détourner de s'adresser à

des Directeurs lâches & commodes, à supporter avec humilité le délai de l'absolution comme un moïen efficace pour opérer une conversion solide, & à corriger enfin les idées fausses & pernicieuses qu'ils se sont faites de la nature & des effets de la Confession.



Théologie portative, ou Dictionnaire abrégé de la Religion chrétienne, & réglemeut pour la Librairie. Sans date ni lieu d'impression.

TL est difficile de favoir ce qui doit étonner davantage ou l'audace ou la mauvaise foi des incrédules. L'audace qui attaque tout ce qui est sacré aux yeux des hommes & tout ce qui tient à leur bonheur : la mauvaise foi qui présente sous un titre spécieux ou du moins indifférent tous les monstres qu'une Philosophie creuse enfante dans les transports de son délire. Cette *Théologie portative* porte effectivement toutes les impiétés des Athées & des Déistes; & l'*Abrégé de la Religion chrétienne* est une récoction des ouvrages de Boulanger, de Freret, & du prétendu Bolinbrocke. La Cour souveraine de Lorraine par un Arrêt du 28 Janvier dernier condamne ce Dictionnaire comme une des plus abominables productions de la pédanterie & de la morgue philosophique. " Cet ouvrage, dit le réquisitoire des Gens du Roi, quoiqu'il paroisse sous un titre

„ imposant, ne peut que saisir d'une juste
 „ indignation contre son auteur impie, sa-
 „ crilège & blasphémateur outré ; cet écri-
 „ vain s'attache principalement à insulter à la
 „ Religion & à ses Ministres, par d'infâmes
 „ dérisions, par des définitions qui portent
 „ avec elles tous les caractères de l'esprit le
 „ plus dépravé ; emporté par une imagination
 „ déréglée qui ne se repaît que d'absurdités,
 „ d'impostures, de saletés, il ôse se faire un
 „ jeu d'attaquer à chaque page de son livre,
 „ la Divinité, les Mystères, les dogmes &
 „ les pratiques de la Religion chrétienne &
 „ catholique. Le venin qu'il répand à plei-
 „ nes mains sur tout ce qu'il traite, n'est
 „ que le résultat de ce que les écrivains de
 „ son espèce ont imaginé de plus affreux
 „ pour combattre toute croïance, tout culte
 „ & toute idée reçue de la Divinité. Il a
 „ aussi la témérité de semer, en différens
 „ endroits, les maximes les plus abominables
 „ & les plus dangereuses contre le respect
 „ & la fidélité des peuples envers les Sou-
 „ verains. „

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

J'AI lu, Monsieur, avec un vrai plaisir
 le *Traité sur la mendicité* que vous ve-
 nez d'annoncer. J'y ai découvert les
 vûes les plus sages, les plus sûres, les plus
 amies de l'humanité : mais il me semble

qu'il seroit dangereux d'adopter le plan de l'Auteur dans toute son étendue. On a corrigé dans la seconde édition quelques endroits plus propres à renverser qu'à étayer le moïen général qu'il propose pour abolir la mendicité ; mais on y a laissé subsister certains projets , qui mis en exécution deviendroient la source d'une mendicité éternelle. Telle est p. ex. la division des grandes fermes : l'Auteur veut qu'on les partage en autant de petites fermes qu'on en pourra former de suffisantes à l'entretien d'une famille ; mais cette nouvelle famille se propagera à son tour , le petit fermier aura ses fils & ses filles comme le grand , il lui faudra bien des fermes pour les placer. Il aura beau dire qu'*il attend qu'il vaque une ferme* ; des concurrens multipliés à l'infini combattront ses recherches & auront soin de leurs propres enfans ; ceux-ci se sentiront appelés à laisser postérité aussi-bien que leurs peres , & bientôt il n'y aura plus de fermiers en état de subsister.

L'Auteur s'objecte que les païsans étant par la diminution de leurs fermes hors d'état de faire étudier leurs enfans , il n'y aura plus ni Curés ni Prêtres , ni Religieux. Il répond indéfiniment qu'il n'en a jamais manqué , & conclut qu'il n'en manquera jamais. Mais il devoit montrer aussi qu'il y auroit toujours dans les villages des hommes en état de *nourrir les pauvres de sa communauté*. C'est-là la base de son système ,

& il la fappe en ôtant l'aifance aux culti-
vateurs.

Je puis vous afsûrer, Monsieur, & vous en conviendrez fans peine fi vous avez lu fans préjugé les ouvrages de nos politiques & de nos économiftes. L'article de la population les a égaré tous. Ils n'ont pas vû que le bonheur & les richesses d'un Etat confiftoient dans une population médiocre; qu'il étoit très-dangereux de multiplier les hommes dans des Provinces auffi peuplées que les nôtres; que le malheur des Chinois & cette multitude effroiable d'hommes qui meurent de faim dans ce vafte Empire, que les horreurs de l'infanticide &c. ne prennent leur fource que dans une population exceffive (a); qu'il eft abfurde de calculer l'entretien & la nourriture d'un grand peuple fur la fertilité habituelle de la Province, & de n'examiner pas fi ce même peuple pourra fubfifter dans un tems de difette, dans un tems de famine (b), dans un tems où l'a-

(a) Je parle des contrées de la Chine qui font effectivement très-peuplées, telles que celles qui bordent les grandes rivières: je fais qu'il y a dans cet Empire des déferts immenfes, & que fa population eft infiniment au-deffous de ce que des voyageurs romanesques nous en ont appris.

(b) Quel fpectacle de voir durant ces calamités des milliers de citoyens mourir de la mort la plus cruelle, faute de pouvoir acquérir un morceau de pain! Il en eft mort deux millions dans le Bengale en 1770. C'eft le fpectacle que nous prépareroit infailliblement la bienfaifante Philofophie, fi elle ne détruifoit pas les fources de la population à mefure qu'elle en étale les avantages.

varice & le monopole accumulent les grains pour insulter à l'indigence publique &c. ; que ce n'est qu'un excès de population qui fait désespérer des moïens de nourrir & d'occuper les mendiants (a). Je fais que l'Auteur du Traité ne pense pas comme les creux raisonneurs qui à la faveur d'un langage exalté & souvent inintelligible accréditent des maximes destructives qu'ils présentent comme le vrai germe de la félicité publique ; mais il les écoute quelquefois avec trop de docilité ; & à le bien prendre , je ne puis m'en étonner : le moïen de ne pas adopter ce qu'on entend par-tout , ce qu'on lit dans tous les livres , ce qui forme le résultat ou du moins l'endroit brillant de tous les systémateurs ! Pour s'attacher à l'utile & au vrai , il faut renoncer à l'éloge des Académiciens & des Journalistes , & se contenter de cette précieuse médiocrité d'un bon sens commun , qu'Horace croïoit pouvoir égaler au prix de l'or.

*Auream quisquis mediocrem
Possidet.*

(a) J'ai été surpris de ne point trouver de mendiants dans des Provinces que nous regardons comme barbares & malheureuses , telle que la Hongrie : les plus pauvres n'y manquent pas du nécessaire ; montez-y la population au degré où elle est au Pays-Bas , dans le pays de Liege , &c. il y aura des mendiants en nombre égal à ceux qui vous importunent , qui vous menacent , qui vous volent , qui font la honte & la terreur de vos sociétés.

Parmi les remèdes qu'on a employés de toutes parts contre les maladies des bestiaux, en voici un qui est fort en usage en Suisse, où l'on assure qu'il a toujours été éprouvé heureusement; il paroît un peu conforme à l'humeur des paysans que les cures longues & méthodiques impatientent, & qui préfèrent des remèdes violents qui décident promptement du sort de la bête malade. Voici en quoi consiste celui-ci.

Prenez de la poudre à canon, la charge d'un mousquet, autant de poivre concassé; double dose de fleur de soufre, & autant de cumin; mettez le tout dans une pinte de vinaigre, mêlez le bien, & faites avaler le tout en une fois à la bête; répétez ce remède pendant quatre jours consecutifs si l'animal est déjà malade; s'il ne l'est pas, il suffit de le lui donner une fois; il ne faut que la moitié de la dose pour un veau. Observez de ne point donner à manger à la bête deux heures avant, & deux heures après la potion. Les Suisses attribuent à ce remède la conservation & la santé de leurs bestiaux.

La *Petite-vérole* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Nous sommes deux gardes fideles,
Placez devant une maison,
Logez en deux trous parallèles,
Que separe toujours une fine cloison.
On découvre sur nous deux voûtes qui s'elevent,
D'où naissent deux petits rideaux,
Qui s'abattent & se relevent,
Pour détourner de nous mille funestes maux.
Un seul & même emploi fait tout notre exercice;
Et c'est un important service,
Que nous avons grand soin de rendre exactement,
Au maître chez lequel nous avons logement.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

T U R Q U I E.

C O N S T A N T I N O P L E (*le 12 Avril*) Il s'est répandu dans le Public qu'une des femmes du Grand-Seigneur se trouve enceinte ; & ce bruit paroît faire beaucoup de plaisir ici , d'autant plus que Sa Hauteſſe n'a point d'enfants , & qu'il ne reſte du feu Empereur Muſtapha III , ſon frere , qu'un ſeul Prince.

L'on continue avec toute la diligence poſſible de réparer & d'agrandir le Palais , que doit occuper ici le Prince de Repnin , Ambaſſadeur de Ruſſie. Un vieux Turc , qui demeure à côté de cet édifice , fâché de voir qu'on y ajoûte un étage , qui pourra offuſquer la vûe de ſa maiſon , tira le 2 de ce mois ſur quelques Officiers Ruſſes , qui s'y trouvoient ; & , interrogé ſur le motif de cette action , il prétendit qu'animé d'un ſaint zele contre les Mécréans , il avoit eu l'intention d'en tuer un. Le Colonel Péterſon , chargé des affaires de Ruſſie , en a porté ſur le champ ſes plaintes au Gouvernement , qui a d'abord fait emprisonner le vieux fanatique , pour lui donner le tems de rafraichir , dans le calme de ce ſéjour , ce que ſon zele a de trop ardent.

Deux Caravelles viennent encore de mettre à la voile de ce port pour l'Egypte ; & le Capitan - Pacha continue ses préparatifs pour se mettre en mer , le mois prochain , avec un grand nombre de Navires. On assure qu'il n'ira pas plus loin qu'à Metelin , Scio & Smirne , & qu'il ne touchera à aucune des Isles qui ont été occupées par les Russes pendant la dernière guerre ; mais que les Bâtimens légers se mettront à la poursuite des Pirates pour faire en sorte de les exterminer.

Mehemed-Aboudahab , un des principaux Beys d'Egypte , a déclaré la guerre au Cheik-Daher ; & l'on présume que cela s'est fait à l'insinuation secrète de la Porte , qui pense avoir un juste motif de se venger de ce vieux guerrier , au sujet de la conduite qu'il a tenue pendant la dernière guerre ; d'ailleurs l'autorité du premier augmentant journellement , donne de l'ombrage à la Régence , dont la politique cherche à irriter ses grands Vassaux les uns contre les autres , afin qu'ils s'entre-détruisent.

TUNIS (le 8 Mars.) L'Armateur Aly-Zieri redoutable en Europe par les prises de ses Corsaires & par l'inhumanité avec laquelle il traite ses esclaves , vient de donner de nouvelles preuves de l'abus qu'il fait de son crédit. Francesco Mateliere , de Gâcte , n'ayant pû tirer de son travail journalier de quoi paier l'imposition excessive que ce riche Africain met sur ses esclaves , a reçu par son ordre & en sa présence quinze cents

coups de bâton. Une mort prompte a puni l'avare Aly-Zieri par la perte de la rançon future du malheureux esclave. Après cela nos Philosophes se fatigueront à exalter la douceur des Mahométans envers leurs esclaves & à la faire contrafter avec la dureté des Chrétiens : les yeux de ces Messieurs ont le privilège de voir ce que personne ne voit, & de ne voir pas ce qui est vû & scû de tout le monde. Tout change de face quand il est observé par la toute-puissante Philosophie : *Candida de nigris & de candentibus atra.*

Le Vaisseau Suédois le Wafa, commandé par le Capitaine Israël Edman, n'ayant pas reconnu le Cap Cartage, a échoué sur les plages de Porto-Farina (près des ruines de l'ancienne Utique.) Ce Bâtiment, qu'on se flattoit d'abord de pouvoir relever, étoit chargé de munitions de guerre de tout genre qu'il apportoit au Bey pour prix de la permission qui devoit être accordée au Consul Suédois de placer le pavillon de sa Nation sur la maison consulaire ; mais on est à peine parvenu à désagréer le Bâtiment & à fauver les poudres qui faisoient partie du don : on désespere même de pouvoir retirer de la mer les canons que leur poids y retient, & l'on craint que le Pavillon ne soit pas arboré sur la maison du Consul aussi-tôt qu'il s'en étoit flatté.

R U S S I E.

Moscou (le 9 Avril.) Les nouvelles

acquisitions que la Paix avec les Turcs assure à Sa Maj. Imp. l'ont déterminée à former un Gouvernement de plus , qui portera le nom de Gouvernement d'*Afoph*. Il comprendra *Afoph* , *Kertfch* & *Jenicale*, *Sainte-Anne*, *Bachmouth* , une partie des lignes , ainsi que le terrain qui est entre ces lignes & le *Palus - Méotide* : Sa Maj. Imp. a également fait une autre disposition , en partageant en deux Provinces les Territoires qu'elle possède en *Ukraine* , & le long des lignes de la *Petite-Tartarie*. Ces deux Provinces continueront cependant de former un seul Gouvernement , qui a été donné au Général *Potemkin* , Aide-de-Camp-général de Sa Maj. Imp. , & qui , sous le nom de *Nouvelle - Russie* , comprendra l'*Ukraine* , proprement dite , *Baturin* , *Pultawa* , *Kilburn* &c. L'Impératrice a envoyé dernièrement au Sénat une Ordonnance en plusieurs articles , par laquelle Sa Majesté supprime en entier ou diminue en partie , quantité d'impôts , la plupart énormes , établis sur les Nobles & sur les Païsans.

Les Légions créées pendant la dernière guerre seront incorporées en partie dans les anciens Bataillons ; du reste on formera quelques Escadrons de Dragons légers , & deux Compagnies de Gardes à cheval , chacune de 60 hommes. Elles seront habillées à la hussarde , & elles escorteront le Grand-Duc & la Grande-Duchesse , auxquels elles appartiendront particulièrement.

PETERSBOURG (le 30 *Avril*.) On

afûre que les Turcs ont évacué Kilburn à l'embouchure du Dnieper, vis-à-vis d'Oczakow, que nos Troupes font occupées à en réparer les fortifications; & qu'on y forme des magafins confidérables pour la fubfif-
tance de la garnifon qu'on y entretiendra, & qui fera toujourns nombreufe.

On efpere qu'enfin les fêtes qu'on a préparées à Mofcou commenceront; on voit arriver journallement ici des étrangers, qui ne font que pafler par cette Ville pour fe rendre dans l'ancienne Capitale.

Le 17 de ce mois, après le Service divin célébré par l'Archevêque de cette Ville, l'on a publié dans l'Eglife de Notre-Dame de Cafan le Traité de Paix, conclu entre la Ruffie & la Porte. L'on fit d'abord, en pré-
fence du Feld-Maréchal Prince de Gallitzin, Gouverneur de cette Réfidence, la lecture d'un Manifefte ou Ukafe de l'impératrice, en date du 28 Mars dernier, par lequel Sa Majefté, après avoir fait l'énumération des avantages que la Ruffie a retirés de cette Paix, & annoncé l'échange des Ratifications, ordonne la célébration d'un jour folemnel d'ac-
tions de grâces dans tout l'Empire de Ruffie, le 21 du mois de Juillet prochain. En-
fuite on lut le Traité même dans toute fon étendue; & enfin un fecond Ukafe, par lequel notre bienfaifante Souveraine déclare :
" Qu'elle ne peut mieux reconnoître les fa-
", veurs, que Dieu lui a accordées, qu'en
", imitant fa bonté & fon amour pour les
", hommes. „ En conféquence Sa Majefté

décharge ses Peuples de tous les impôts établis durant la dernière guerre , & leur accorde en outre plusieurs autres grâces.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 6 Mai.*) Depuis que la Confédération & la Diète sont dissoutes, on paroît avoir séché les larmes qu'on versoit sur le sort de la Patrie , & étouffé les éclats de rire qu'excitoient les demandes de plusieurs de nos Républicains avides de grandes récompenses pour de petits services qu'ils n'avoient pas même rendus ; on remercie le Ciel d'avoir mis fin à la Confédération & à la Diète qui n'ont rien fini ; cette époque se célèbre dans les Eglises avec les mêmes actions de grâces qu'on rend à Dieu quand on a été délivré de quelque fléau. C'est un calme qui ne durera que quelques jours ; une partie de la Nation semble résolue de prendre les armes pour se faire écraser tout d'un coup ; l'autre paroît disposée à attendre tranquillement le moment de la servitude , & ces deux opinions différentes aigrissent , selon l'usage , les Citoyens les uns contre les autres. En attendant qu'on en sache davantage , on publie qu'il va se faire de grands changemens à la Cour.

On assure que la Maison d'Autriche a refusé absolument de garantir le Traité qui regarde les Dissidens , quoiqu'elle ait été vivement sollicitée à ce sujet par les deux autres Cours alliées.

C'est dans le Palais de la République & dans la salle même où la Délégation tenoit ses Séances que le Conseil-permanent s'assemble. Il a tenu sa première Séance le 19 Avril; les nouvelles qu'on en reçoit ne font rien moins que satisfaisantes. On fait que tout doit être soumis à ce Conseil, & que tout ce qui y seroit résolu, devoit être admis par-tout; mais il n'a pas plutôt fait ses premières dispositions qu'il rencontre des difficultés sans nombre, & l'on craint qu'il ne soit traversé dans plusieurs occasions. Le Comte de Branicki, dont la charge de Grand-Maréchal de la Couronne est de la plus haute considération, prétend être indépendant de ce Conseil, & a protesté solennellement. Il a ordonné aux Troupes de lui prêter le serment tant ici que dans les Provinces, & il a déjà reçu le serment des Troupes qui sont ici, excepté de la Garde, malgré les représentations qui lui ont été faites de la part du Roi & du Conseil-permanent. On a remarqué aussi que les Ministres, tels que le Maréchal de la Couronne, les Maréchaux, le Chancelier & le Trésorier de la Couronne, ne veulent pas dépendre de ce Conseil.

Les avis de Dantzick portent qu'il est arrivé dans cette Ville un Commissaire Prussien, qui a ordre de marquer tout le bois de construction qu'on y fait passer de Prusse; cela n'a pas réjoui beaucoup les Négociants qui voient sans cesse de nouvelles entraves mises à leur commerce.

E S P A G N E.

MADRID (*le 30 Avril.*) L'Escadre au nombre de 15 Voiles, deux Vaisseaux de ligne, trois Frégates, cinq Flûtes, trois Galioles à bombes & deux Bâtimens de transport, est partie du Ferrol le 5 de ce mois. Outre les détachemens ordinaires des Troupes de la Marine, elle porte les deux Régimens de Tolède & de Savoie, chacun de deux Bataillons, & cent hommes du Corps-royal d'Artillerie. On ignore encore l'objet précis de cet armement : sa première destination n'est que pour Cadix, où il paroît qu'il doit se réunir à de plus grandes forces.

La Princesse des Asturies est heureusement accouchée le 25 à Aranjuez d'une Princesse, qui a été d'abord baptisée dans un appartement contigu à celui de S. A. R., en présence des Ministres d'Etat & étrangers, des Grands-Officiers de la Couronne, & de plusieurs autres personnes de distinction, qui, ayant été invitées dès que S. A. R. ressentit les douleurs, s'y sont trouvés déjà à cinq heures. Le Roi a tenu la Princesse nouveau-née sur les Fonts. Le premier de vingt-quatre noms qu'on lui a donnés est celui de Charlotte.

BARCELONE (*le 21 Avril.*) On continue d'approvisionner les Vaisseaux qui sont dans ce port; & tout confirme que Mr. de Babancs, Capitaine-général de cette Province, a reçu ordre d'embarquer le 1 r. le

2e. & le 5e. Bataillon des Gardes Wallones, trois Bataillons des Gardes Espagnoles, les premiers Bataillons du Régiment du Roi, d'Arragon, de Soria, d'Hibernia, deux Compagnies des Grenadiers d'Irlande, quelques Escadrons de Cavalerie & des Troupes legeres; ce qui, dans ce département, doit former environ 7 mille hommes. Le nombre des matelots, enclaffés tant ici qu'à Majorque, monte à 2500. Le rendez-vous général est, dit-on, à Carthagène. L'ordre qui est survenu de ne point rappeler les Officiers qui sont en semestre en Flandre, fait conjecturer que l'embarquement est prochain; & l'expédition projetée, qui est toujours un mystère, ne peut être de longue durée, puisque les Officiers sont prévenus qu'ils ne pourront emporter avec eux au-delà de six chemises.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 7 Mai.) Le Roi a défendu sous des peines très-rigoureuses aux Directeurs & Inspecteurs des chantiers du Roïaume de construire aucune espèce de Navire & autres Bâtimens pour le compte des étrangers. ---- On va établir à Tornœa en Laponie une fabrique de ces grosses Bures, que portent les Lapons, afin qu'ils puissent se les procurer à meilleur prix, qu'en les achetant des Provinces voisines.

La nouvelle Compagnie établie à Gothenbourg pour la pêche de Grœnland y a en-

voïé quatre Navires, qui portent 32 Chaloupes & 250 harponneurs.

Il étoit parti 30 Navires de Bahus pour la pêche de la morue ; les tempêtes en ont fait périr cinq avec 36 personnes ; les autres sont revenus tout désemparés ; c'est une grande perte pour cette Ville, qui ne vit que de la pêche.

Le Général-Major Baron Pechlin, célèbre par l'emprisonnement qu'il subit à la dernière révolution, s'est trouvé depuis peu en grand danger dans sa terre en Smalande. S'étant éveillé pendant la nuit par le jappement de son petit chien & le bruit d'une de ses fenêtres, il fut à peine levé qu'on lui tira trois coups de fusil, deux chargés à balle, qui ne l'atteignirent point, & le troisième à dragée, dont il fut blessé au bras droit. Un des assassins s'est sauvé ; les deux autres ont été saisis, & l'on a trouvé avec surprise, que c'étoient deux des propres domestiques de Mr. Pechlin.

Le procès qu'on fait aux auteurs d'un vol dernièrement commis dans l'hôtel du Grand-Gouverneur de cette Ville a donné lieu à la découverte d'une bande de 80 voleurs, qui partageoient entre eux, & qui s'étoient imposé une discipline qui tenoit beaucoup de celle de Cartouche. Il y avoit parmi eux des voleurs qui voïageoient dans toutes les Provinces, sous toutes sortes de noms, & s'attribuoient différentes conditions ; ils fréquentoient, sur-tout, les plus grandes Villes, & particulièrement celles où il se tient des

foires. Ce n'est qu'à force d'aggraver les incommodités de la prison qu'on est parvenu à arracher le secret de ce plan à ceux qui ont été saisis. Leur intelligence étoit si bien établie, qu'au moien du nom d'une compagnie, & de ceux qu'ils se donnoient, ils correspondoient ensemble & s'instruisoient réciproquement de leurs desseins par la voie des papiers publics, où l'on croïoit lire des articles d'administration, de finances, & même de politique, tandis qu'il ne s'agissoit que de leurs propres entreprises, déguisées adroitement par une tournure qui en a imposé à tout le monde, pendant assez longtemps. On se sert actuellement de la même ruse pour surprendre ceux qui ne sont pas encore pris; & comme on soupçonne qu'ils pourroient bien avoir changé de plan, on a mis des espions après eux. Le procès de ces malheureux, singulier par bien de circonstances, sera publié dès qu'on aura fait toutes les perquisitions nécessaires, & les articles des Gazettes, ne feront assurément pas oubliés.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 12 Mai.*) La Chambre des Douanes a publié, le 15 du mois dernier, que par une résolution du Roi, du 10, il est défendu sous peine de confiscation d'entrer dans le Pais les petites plaques de fer ou de tole non-étamées; mais l'entrée des grosses plaques est permise. De plus,

il est défendu sous les mêmes peines d'exporter hors du País les terres de l'Isle de Bornholm, qu'on a trouvé propres à faire la porcelaine & de la faïence, &c. L'entrée de l'espèce de futaine qui se fabrique à Rendsbourg a aussi été défendue.

Une Escadre Russe, composée de 6 Vaisseaux de guerre & Frégates, ainsi que d'un Bâtiment de transport, venant de la Méditerranée aux ordres du Contre-Amiral Greigh, est entrée le 30 du même mois dans le Sund.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 15 Mai.) Le Roi a créé Commandant en chef des Troupes en Irlande le Général Irwine; & S. M. a nommé les Officiers qui commanderont 6 nouvelles Compagnies franches, qui sont presque complètes. Le 28 Avril les Communes en comité examinerent le message du Roi & résolurent qu'il seroit accordé à S. M. la somme de cent mille livres sterlings, tant en compensation des deniers qu'elle avoit employés à l'achat de la maison de la Reine & à la rendre propre à un Palais-royal, qu'en considération de ce que celui de Sommerfet seroit désormais converti en Bureaux publics. Elles ordonnerent un Bill qui porte, 1°. *Qu'afin d'encourager les sujets de la Grande-Bretagne & d'Irlande à faire la pêche au Banc de Terre-Neuve, il seroit assigné une prime de 400 livres à chacun des premiers cent Bâtimens qui en rapporteroient des chargemens*

de 10 mille morues. 2°. Qu'une autre prime de 500 liv. seroit accordée au Navire qui reviendroit des mers au midi du Greenland & du Détroit de Davis avec la plus grande quantité d'huile de baleine ; 400 liv. pour la seconde quantité ; 300 liv. pour la troisieme ; 200 liv. pour la quatrieme , & 100 liv. pour la cinquieme. 3°. Qu'il seroit permis à l'Irlande d'importer de l'huile & des côtes de baleine , avec exemption de droits. 4°. Que le droit païable sur les peaux de Marsouins , cesseroit d'être perçu. 5°. & 6°. Que l'Irlande auroit la liberté d'exporter des vivres & des ustenciles pour la pêche à Terre-Neuve &c. , ainsi que les uniformes nécessaires aux Troupes qui sont à sa solde en Amérique. 7°. Qu'il seroit païé une prime de cinq schelings par quintal de graine de lin , importée de l'étranger en l'Irlande , à l'usage des fabriques de toiles du païs , afin qu'elles souffrent le moins qu'il est possible , de la retenue du lin de nos Colonies en Amérique.

Le 3 de ce mois le Lord North prononça en présence des Communes un discours de deux heures dans lequel il déplora l'énormité des dettes publiques , qui montent à 127 millions sterlings , fit remarquer que les quatre guerres précédentes les avoient engendrées ; que ces guerres avoient été entreprises aux instances du Peuple même , & non pour contenter l'ambition des Princes qui regnoient , ou les vûes des Ministres ; que la dernière a été la plus dispendieuse ,

mais la plus glorieuse, en ce qu'elle nous a procuré de grands avantages en fait de commerce par l'acquisition d'immenses possessions en Amérique ; que le commerce de la Nation est actuellement dans l'état le plus florissant, ainsi que son crédit, son pouvoir & son influence sur les Puissances étrangères.

Les embarquemens des Troupes pour l'Amérique, annoncés si souvent & suspendus autant de fois, commencent enfin à se faire sérieusement. Les 24 Bâtimens de transport, aiant à bord les Troupes destinées à renforcer le Général Gage, ont fait voile de Cork le 29 Avril. On mande encore de cet endroit que le 44^e. Régiment d'Infanterie étoit prêt à s'y embarquer, & que les 11 Bâtimens de transport y étoient arrivés de Plymouth, le jour suivant avec des Troupes pour Boston. L'Escadre destinée à la Sur-intendance de la pêche de Terre-Neuve, fera de dix Vaisseaux de guerre, afin d'y faire observer l'acte pour restreindre la pêche des Colonies. Vingt-quatre de nos Bâtimens ont fait voile de Waterford pour s'y rendre.

Les nouvelles qu'on écrit de l'Amérique ont fait juger ces dispositions nécessaires ; plusieurs Colonies ont armé, il y a 3000 hommes bien armés & bien disciplinés à Salem ; ils sont disposés à faire face à tous les événemens ; on en attend un Corps pareil au passage de Charles ; on voit les mêmes préparatifs & les mêmes mouvemens dans plusieurs endroits. On dit que les nouveaux

Généraux qui se rendent en Amérique, ont reçu les instructions suivantes. Le Général Gage avec un renfort, restera dans sa position auprès de Boston ; les autres avec des Troupes suffisantes, se répandront dans différentes Colonies, ils offriront le pardon à ceux qui voudront se soumettre, & même des avantages qu'ils pourront regarder comme une récompense de leur soumission ; ils agiront haïtilement contre tous ceux qui refuseront les bontés du Roi. On se flatte que ces dispositions feront impression & que les troubles seront bientôt apaisés.

Mr. Olivier Becket a fait ériger le 24 du mois d'Avril, dans le Quarré de la Reine, une belle Statue représentant cette Princesse, avec ces mots : *Virtutis decus & tutamen* ; “ l'ornement & la protection de la vertu. „

On mande de Douvres que l'Amiral Greigh mouilla le 15 du mois dernier dans cette rade, avec 6 Vaisseaux de guerre Russes, qui revenoient de l'Archipel ; & le soir il leva l'ancre & continua sa route pour les Dunes. Il y fit aiguade & prit des rafraichissemens. L'ordre de la quarantaine aiant été levé le 19, les équipages, largement munis d'espèces, vinrent faire de prodigieuses emplettes à Deal. Le 21 au point du jour, tous ces Navires remirent à la voile pour continuer leur voiage vers la Baltique, retournant à Cronstadt. L'Amiral a déclaré n'avoir perdu, durant huit mois, pas un seul homme de 3000 qui composent ses équipages, ce que l'on attribue à la grande pro-

preté qu'il fait entretenir à bord de ses Vaisseaux.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 5 Mai.*) L'Empereur, avant que de partir pour la Croatie, a publié une promotion de treize Lieutenants-Feld-Maréchaux & de quatorze Généraux-Majors. Les Lieutenants-Feld-Maréchaux sont : le Prince Jean de Lichtenstein, les Comtes de Daun, & de Caprara ; les Barons de Rasp, Faber, Wocherer, Tœrrœck, Beuder, Rouvroi, de Reifschach, Guillaume Schreöder, Latterman, & Lafsgalner. Les Généraux-Majors sont : les Barons de Terzy, Fachsenner, & Passée ; le Comte Grifoni, le Baron de Blankenstein, le Comte d'Arco, le Baron de Neugebauer, le Prince de Hohenlohe, le Baron de Zechwitz, les Comtes de Salabourg, Browne, Gossinelli, Gomhoff, & Frœlich. Il a été fait en même-tems une réduction de sept Régimens de Cavalerie ; savoir, de quatre Régimens de Cuirassiers, un de Dragons, & deux de Hussars. Celui de Wurmser, Hussars, est compris dans ce nombre. Ceux qui en étoient Colonels-propriétaires conservent leurs appointemens en pension, avec l'expectative des premiers Régimens qui viendront à vaquer ; mais les Officiers, Bas-Officiers & Soldats feront incorporés dans d'autres Régimens.

Le 30 Avril, les vastes Jardins de l'Au-garten, connus aussi sous le nom de vieille Favorite, ont été ouverts : l'inscription placée

cée au-deffus de la porte principale , fait l'éloge du Souverain qui a préfidé à fon embelliffement : *Emplacement destiné au délaiffement de tous les hommes par celui qui fçait les eftimer.* Le beau tems a favorifé cette journée. Le Public fut enchanté de ce nouveau fpectacle. Le concours fut incroyable dans les nouvelles allées. On y compta plus de 25 mille perfonnes. On y trouvoit tout ce qu'on peut défirer. L'entrée y eft permife à tout le monde , excepté à la Livrée & aux mendians.

Le 3 de ce mois , Fête de l'Invention de la Sainte - Croix , l'Impératrice - Reine a nommé trente Dames de la Croix-Etoilée , entr'autres la Princeffe Antoinette de Lichtenftein , Chanoineffe d'Effen ; la Comteffe Chriftine de Clari , née Princeffe de Ligne ; la Comteffe Louife de Neipperg , née Comteffe de Hatzfeld ; la Comteffe Hortenfe de Hatzfeld , née Comteffe de Zierotin ; la Marquife Litta , née Comteffe de Belgiojofe &c. Enfin plufieurs Dames Polonoifes des Familles d'Oſſolinski , de Potocki , de Mniszeck , de Moszynski , de Syfferinski , font comprises dans cette promotion.

On a les avis fuivans du voïage de l'Empereur. Ce Monarque arriva , le 22 Avril , du Comté de Warasdin , où il avoit fait la revûe des Régimens de Creutz & de Saint-George , à Agram , l'une des principales Villes de la Croatie. Le jour fuivant , aiant paffé la Save & la Culp , il continua fa route à Petrina , premiere Place des frontieres du

Bannat. Le Feld-Maréchal Comte Nadasti, qui en est le *Bannus*, y étoit arrivé dès le 18 précédent avec la Chancellerie de guerre pour la visite des frontieres : il reçut près du Pont de Culpa l'auguste Chef de l'Empire qui étoit à cheval & qui vit manœuvrer la Milice de la frontiere, commandée par le Général-Major de Siscowicz, & en témoigna sa satisfaction, en récompensant tous les anciens qui avoient servi contre les ennemis de l'Etat. Ce Souverain logea chez Mr. le Maréchal, y reçut les suppliques d'un chacun qu'il renvoïa satisfait, & partit aux acclamations du Peuple pour aller coucher à Siszeck. Le Maréchal Nadasti qui, quoiqu'âge de 63 ans, monte à cheval comme le plus vigoureux Houffard, s'étoit enrhumé pour avoir attendu sous les armes l'Empereur, depuis huit heures du matin jusqu'à trois après-midi ; Sa Maj. Imp. s'intéressant à son état, voulut à cause de cette toux le dispenser de l'accompagner dans tout le Bannat ; mais il lui répondit, que depuis 20 ans il avoit cette toux, sans aucunes suites fâcheuses. Eh bien ! répliqua ce bon Prince, " Je souhaite qu'elle continue encore 20 ans, sans vous faire plus de mal. „ Le 24 ce Souverain alla coucher à Dubitz, qui est la dernière frontiere ; le 25, à Duor près de Novi, qui appartient aux Turcs ; le 26, à Plina, où le premier Régiment d'Infanterie de ce Bannat est en garnison, & continua ainsi sa route jusqu'à Verginmoscz, dans le Comitât de Carlstadt.

On dit que ce Monarque a abandonné le dessein qu'il avoit de s'absenter pendant quelques mois, de sorte qu'on se flatte d'avoir bientôt le bonheur de le revoir en cette Résidence. Certaines circonstances semblent avoir donné occasion à un si prompt retour. Tous les grands campemens sont contre-mandés. Il y a quelques jours que le Lieutenant-Feld-Maréchal Baron de Hager a été installé en qualité de Directeur de l'Académie de Savoye & de l'Ecole militaire à la Laimgruben.

On sçait que le Baron de Binder avoit été nommé pour aller résider auprès de la Porte en qualité d'Internonce de cette Cour. Il avoit même déjà fait partir ses équipages pour Constantinople où il devoit se rendre incessamment, mais tout-à-coup sa destination a été changée; il vient d'être nommé Ministre de Leurs Maj. Imp. au Cercle de la Basse-Saxe à la place du feu Comte de Raab, mort dernièrement à Hambourg.

On a publié & affiché ici depuis peu une Patente, dont voici la traduction.

MARIE-THERESE, &c. Il a été incontestablement prouvé par les cas qui sont souvent arrivés & par l'examen qui en a résulté, que l'usage introduit chez différens Ordres religieux de tenir la caisse nommée *Provinciale*, a donné occasion à la ruine de plusieurs Maisons, & même à l'épuisement de Provinces entières. Comme d'une part Nous avons pour objet le maintien des Ordres religieux, que Nous considérons comme très-avantageux à la Religion, à l'Eglise & à l'Etat, & que d'autre part on ne peut parvenir à ce but qu'à l'aide de leurs biens; Nous avons voulu secourir efficacement ces Ordres

dans la maniere de l'administration de leurs biens, conséquemment dans une affaire temporelle & nullement liée à aucun objet ecclésiastique quelconque, contre l'expérience souvent peu constatée de leurs Supérieurs & de leurs Procureurs dans l'administration utile & juste de leurs dits biens temporels, pour les prémunir par-là contre tout dommage ultérieur. A ces causes, Nous avons jugé à propos d'établir les regles suivantes :

I. A commencer du jour de la publication de la présente, toute caisse provinciale, sous quelque prétexte & autre nom que ce soit, cessera & sera défendue ; & tous actes ou négoces qui pourroient encore avoir lieu à l'avenir au moyen de semblables caisses, seront réputés nuis.

II. Il ne sera jamais permis à aucun Supérieur d'Ordre, de quelque qualité qu'il puisse être, soit qu'il se trouve dans les Pays-héreditaires d'Autriche ou dehors, de prendre d'une Maison aucun argent ou autre bien, & de l'employer ou de l'assigner à aucun usage, quand ce seroit même pour une autre Maison religieuse ; excepté le seul cas du besoin d'une Maison à laquelle le secours d'une autre Maison d'Ordre plus riche seroit absolument nécessaire ; & dans ce cas on devra préalablement en informer notre Commission des fondations ou le Gouvernement du pays.

III. Comme dès maintenant toute caisse provinciale cessé d'être permise, & qu'il est de plus interdit encore aux Chefs d'Ordres (ainsi qu'il a été dit ci-dessus) soit qu'ils soient préposés à l'Ordre entier, ou seulement à une partie de cet Ordre, de prendre aucun argent ou équivalent du bien des Maisons, les Provinciaux, Visiteurs & autres personnes semblables, ne pourront exiger des Maisons d'Ordres, qui leur sont soumises, qu'une modique contribution annuelle pour subvenir aux fraix de voyages & de correspondances nécessaires, laquelle contribution ne pourra être portée au-delà du nécessaire pour la subsistance convenable & pour les voyages & correspondances.

IV. Des maintenant aucune Province ecclé-

fiatique ne peut plus rien posséder comme propre domaine ; mais les Maisons d'Ordres , quant aux biens , argent , &c. qui leur appartiennent , en font elles-mêmes propriétaires absolus & séparés des autres.

V. Il s'ensuit de-là que tous ceux qui ont quelque prétention à charge des ainsi nommées *Caiſſes-Provinciales* , ou qui sont légitimement obligés de leur faire quelque payement , doivent se concerter avec le Provincial ou autres Supérieurs pour savoir si & comment ils recevront leurs dettes actives , faire le payement des passives , de quelle Maison ou particulier ils doivent chercher leurs assurances & leurs hypothèques , ou enfin à quelles Maisons en particulier ils doivent payer leurs dettes passives , la Province en général ne pouvant pour elle-même donner aucune assurance ou contracter obligation , parce que la partie essentielle de sa stabilité consiste uniquement dans les Maisons ecclésiastiques de l'Ordre appartenantes à la Province , lesquelles ne peuvent que séparément être comptables de la masse de leurs dettes , de sorte que l'une n'ait pas la moindre chose à payer pour l'autre.

VI. Les Supérieurs des Maisons ne sont comptables que de l'administration des biens de leur Communauté ecclésiastique qui leur sont confiés , & que des faits de leurs Procureurs ecclésiastiques ordinaires.

“ Voulons que tous & un chacun aient à se regler en conséquence. Tous actes faits directement ou indirectement , secrettement ou publiquement contre cette loi , sont déclarés d'avance nuls en vertu de la présente ; & les transgresseurs seront de plus privés de leurs emplois , déclarés incapables d'en posséder à l'avenir & punis sévèrement suivant l'exigence des cas &c. „

Il paroît ici une nouvelle Ordonnance pour les Soldats ; il y est question de leur toilette en général ; elle ne laisse pas d'être gênante pour eux dans bien des endroits où l'on en fait des poupées. Ils auront tous des

cadencettes retrouffées sur la tête & attachées au toupet; ils ne mettront plus de poudre; la propreté en exigeoit; mais c'étoit une dépense pour le Soldat qui a déjà si peu pour vivre. Leurs habits feront à l'avenir gris, au-lieu d'être blancs; cette dernière couleur exigeoit trop de foins & prenoit beaucoup de tems pour l'entretenir. Les fusils feront aussi bronzés; cette Ordonnance en soulageant le Soldat, lui rend près de la moitié de sa journée.

On a toujours de meilleures nouvelles de la Bohême, où l'on assure que tout est actuellement dans la plus grande tranquillité; on ne néglige cependant pas ici de prendre toutes les précautions possibles pour s'en assurer de plus en plus.

On a gravé sur un des murs des casernes de Presbourg ces mots en mémoire de la dernière inondation, qui a fait des ravages si funestes: *Danubii exundantis altitudo ann. 1775, Febr. mens.*

On dit que les Persans font de grands préparatifs de guerre contre la Porte, & que le Sophi est sorti de sa Résidence, à la tête d'une Armée considérable, pour aller attaquer Bagdad. On ajoute que les Géorgiens veulent profiter de cette circonstance, pour secouer le joug Ottoman.

HAMBOURG (le 14 Mai.) On voit ici une lettre datée de Horelitz en Bohême, près de Kœnigsgratz, le 3 Avril 1775.

Il y a aujourd'hui un mois que je vous écrivois; j'espère que ma lettre aura encore pu vous parvenir (cette lettre n'est point parvenue à son adresse)

malgré le commencement des troubles qui nous agitoient, mais que nous ne prévoyions pas devoir monter au comble d'horreurs où nous les avons vus. On ne lit dans aucune histoire connue que tout un peuple payfan ait conspiré & presque exécuté avec autant d'art que de secret la perte de tous les Nobles, Seigneurs & Régisseurs de leurs terres ou domaines. C'est cependant ce qui vient d'arriver ici de la maniere la plus atroce. Dès le 1er. Mars, une chétive Communauté qui confine aux montagnes de Silésie, à six lieues d'ici, déclara à son Seigneur qu'elle vouloit être libre de toute corvée, cens & travaux, ou payement de quelque nature qu'ils soient. On traita quelques-uns des chefs de cette Communauté comme des séditieux, & on les envoya aux ouvrages publics. Dans l'espace de huit à dix jours, la moitié du Royaume étoit soulevée contre les Seigneurs. Ces frénétiques poussèrent l'audace jusqu'à se rassembler en troupes de 2, 3 & 4 mille à proportion de la force des Châteaux; on les a même vus jusqu'à 10 & 12 mille tomber sur les maisons des Seigneurs & des Régisseurs de leurs terres, les piller, les ruiner, les massacrer & exercer des violences inouïes dans l'espace de six jours. Du 20 au 26 du mois dernier, plus de cent Châteaux ont subi ce malheureux sort; ils en ont même forcé plusieurs qui étoient défendus par des troupes. Je fus à une demi-lieue d'ici au secours d'un Château avec 50 hommes; j'eus beaucoup de peine, attendu que n'ayant point encore d'ordres positifs de traiter ces mutins en ennemis, nous tâchions de les écarter sans violence. Douze mille hommes sont venus à notre secours, sans quoi nous eussions été exterminés par ces misérables, qui ont porté leur furie jusqu'aux remparts de Prague, dont la populace étoit sur le point de se soulever également: nos équipages, bagages, paquets chargés & attelés, nous cantonnons comme dans la guerre la plus cruelle. Depuis 17 jours je ne me suis pas déshabillé; la Noblesse des environs s'est réfugiée dans tous les endroits où il y a des troupes, pour mettre au moins sa vie en

sûreté. Nous commençons à être enfin les maîtres, nous sommes munis d'artillerie & de plomb, nous faisons feu sur eux comme sur les ennemis de l'Etat ; nous avons déjà fait beaucoup de prisonniers, dont le procès s'expédie sur le champ. Les uns sont pendus, d'autres sont roués, & d'autres écartelés : car ils n'ont épargné dans leur frénésie, ni Eglises, ni Chapelles, ni Vases sacrés, ni Hosties. De jour en jour nous commençons à rétablir la sûreté dans le Pays. Notre bonheur a voulu que la conspiration éclatât un mois plutôt que l'auteur du complot ne l'avoit projeté. Son plan étoit de renouveler, le 1er Avril, les Vêpres Siciliennes, tant sur les Seigneurs & leurs gens d'affaire que sur les troupes même. Je n'ai pas le tems pour le présent de vous en dire davantage.

On vient de recevoir la nouvelle que la Reine de Dannemarck, Caroline-Mathilde, Sœur du Roi d'Angleterre, est morte à Celle, le 10 Mai à onze heures de la nuit, d'une fièvre maligne, qui l'a emporté en peu de jours. On a expédié le lendemain matin un courier pour porter cette triste nouvelle à Londres.

RATISBONNE (le 12 Mai.) Depuis long-tems plusieurs Etats de l'Empire, jugeant que l'utilité, dont la forteresse de Philipsbourg pouvoit être dans les circonstances actuelles au Corps Germanique, ne répondoit point à son entretien trop coûteux & qui leur étoit à charge, ont refusé d'y contribuer à l'avenir. On a annoncé dans le tems, que le Cercle de Franconie en avoit déjà retiré les Troupes qu'il y avoit en garnison. Comme cette Place, faute de réparations, tombe en ruine & que le peu de Troupes Impériales, qui s'y trouvent en-

ore, font prêtes à l'abandonner ; le Prince, George-Guillaume de Hesse-Darmstadt, Feld-Maréchal du Cercle du Haut-Rhin & Gouverneur de cette forteresse, a proposé de l'entretenir à ses dépens dans l'état où elle est actuellement & d'y tenir une garnison de Troupes de sa Maison. Pour cet effet, ce Prince, frere du Landgrave regnant, a adressé une lettre circulaire à tous les Electeurs & Princes de l'Empire, avec un mémoire, contenant les conditions auxquelles il souhaite que sa proposition soit acceptée.

On est étonné que la Cour de Vienne n'ait pu avoir plutôt connoissance du projet de la révolte de Bohême qui se concertoit depuis long-tems, & qui ne devoit éclater qu'à un jour déterminé. Le plan de cette étrange conspiration étoit, qu'au jour & à l'heure marquée, chaque paysan chef de famille égorgeroit le soldat qui étoit chez lui en quartier ; que muni des armes dont il l'auroit dépouillé, il iroit se joindre aux paysans ses voisins ; qu'ainsi de proche en proche on leveroit par-tout l'étendard de la rébellion, & que lorsque les paysans seroient rassemblés en assez grand nombre, ils marcheroient en droiture à Prague. Le projet ultérieur étoit de mettre le feu en huit endroits différens de la Ville, & tandis que la garnison seroit occupée à éteindre l'incendie, les rebelles devoient s'emparer des corps-de-gardes, de l'arsenal, du trésor, se rendre ensuite chez les Nobles, les piller, & massacrer indistinctement tout ce qui auroit osé faire la moindre résistance. Cette horrible conspiration a heureusement été découverte, comme on fait, par la précipitation de quelques mutins qui ont levé l'étendard de la révolte avant le tems désigné ; ce qui a mis le Gouvernement à même de prendre des précautions & de prévenir les progrès ultérieurs de ce projet dangereux. Une circonstance remarquable de cette affaire,

c'est la présence d'esprit qu'a montré en cette occasion un Seigneur du pays, nommé le Comte de Thun. Lorsqu'il vit que les flammes de la révolte gagnoient de proche en proche & que déjà elles se faisoient sentir dans les environs de sa Seigneurie de Tœltsch, il prit le sage parti de faire assembler tous ses payfans : lorsqu'ils furent sous ses yeux, " Mes amis, leur dit-il, êtes-
 „ vous contens de moi, & ne vous ai-je pas
 „ toujours traités avec la douceur & l'humanité
 „ convenables? „ Sur ce que les payfans témoignerent qu'ils n'avoient pas à se plaindre de lui, " Eh bien, ajoûta le Comte, je veux encore, que vous ayez à vous en louer ; je vous ai rassemblés pour vous dire que je vous fais remise de trois mille florins dont vous me restez redevables entre vous tous, & que de plus, j'exempte chacun de vous de trois jours de corvées. Je vous demande pour marque de votre reconnoissance de me rester fideles, ou plutôt de rester fideles à votre propre intérêt & à votre repos, & de défendre vos villages des incursions des payfans révoltés. „ Cette harangue produisit son effet ; les payfans s'en retournerent chez eux très-satisfaits de leur Seigneur, en lui promettant de garantir son domaine des effets de la révolte, & ils lui ont tenu parole.

BERLIN (le 10 Mai.) Le Roi voulant de plus en plus embellir sa Capitale, a de nouveau consacré une somme considérable pour faire abattre les vieux édifices, & les remplacer par des bâtimens qui doivent être construits sur un plan uniforme. On a déjà commencé dans la rue de Leipfick & sur la place de Dœnhoff à abattre les vieilles maisons pour en bâtir de nouvelles. La place Guillaume sera ornée des Statues du Maréchal de Keith, du Lieutenant-Général de Winterfeld & du Major de Kleist. Tous

Les monumens seront d'un très-beau marbre que le Roi a fait venir d'Italie. Le Major de Kleift reçoit cette distinction à titre de Poëte. La Statue du Comte de Schwerin se trouve déjà dans la même place ; elle est de grandeur naturelle.

I T A L I E.

ROME (le 3 Mai.) Le 20 du mois dernier la Congrégation pour les affaires des Jésuites a tenu sa première Séance, qui a duré trois heures, & à laquelle le Cardinal Torreggiani a assisté ; mais le Pape avoit défendu d'y admettre les Prélats Macedonio & Alfani. L'on annonce une Séance définitive de cette Congrégation, qui se tiendra en présence de Sa Sainteté.

Le 24 du même mois, le Pape a tenu un Conistoire, dans lequel S. S. a créé Cardinaux Mgr. Antonelli, jusqu'ici Assesseur du St. Office, & le Prélat de Vecchis, ci-devant Préfet de l'Annone. Puis le St. Pere fit expédier à divers Prélats des Cédulas par lesquelles il a changé presque tout le Corps de la Prélature. Il a nommé Secrétaire des Evêques, Mgr. Onorati ; Secrétaire du Concile, Mgr. Carrara ; Assesseur du St. Office, Mgr. Antamori ; Lieutenants *d'ell A. E.* (espèce de Tribunal, où l'on rend la justice), Mgr. Cioja & Gavotti ; Lieutenant du Cardinal - Vicaire, Mgr. Silva ; Président d'Urbino, Mgr. Marcolini ; Président de l'Annone, Mgr. Livizzani ; Président des

Armes , Mgr. Spinelli ; Préfident *Della Grafia* (des vivres) , Mgr Laurent Altieri ; Préfet des côtes maritimes , Mgr. Manciforti ; Clerc de Chambre , Mgr. Finocchietti ; Juge de la Fabrique de St. Pierre , Mgr. Albizzi ; Votant de la Signature , Mgr. Martini ; Auditeur de la Chambre , Mgr. Salviati ; Secrétaire de la Confulte , Mgr. Ghilini ; Secrétaire *Dell'Acque* , Mgr. Paffionei ; Affeffeur de Mgr. le Gouverneur , le Prélat Airoidi.

Nonces du St. Siège : en Pologne , Mgr. Archetti ; en Suiffe , Mgr. Caprara ; à Bruxelles , Mgr. Bufca ; à Venife , Mgr. Ranzuzzi ; à Naples , Mgr. Vincentini ; à Cologne , Mgr. Crivelli , Milanois ; à Florence , Mgr. Bellifomi.

Vice - Légats : à Ferrare , Mgr. Serra ; à Ravenne , Mgr. Cucciapiatti : *Gouverneurs* : à Macerata , Mgr. Bolognini ; à Peroufe , Mgr. Savorgnani ; à Ancone , Mgr. Ange Altieri ; à Frosinone , Mgr. Baldaffini ; à Civita-Vecchia , Mgr. Mirelli ; à Fermo , Mgr. Filomarino ; à Camerino , Mgr. Vinci ; à Fabriano , Mgr. Tomati ; à Colle-Vecchio , Mgr. Riva qui a été auffi déclaré Prélat domeftique ; à Orvieto , Mgr. Nicolai ; à Montalto , Mgr. Refta ; à Afcoli , Mgr. Gaffoli ; à Narni , Mgr. Spreti ; à Fano , Mgr. Borromei ; à Bénevent , Mgr. Zondadari ; Secrétaire de la Congrégation des eaux , Mgr. Vay ; Secrétaire des Indulgences & des Reliques , Mgr. della Somaglia. *Prélats Domeftiques* , Mgrs. Nari , Riva & Spreti ; *Ponents du bon Gouver*

vernement : Mgrs. Petrucci & Serbelloni ;
Ponents de la Consulte : Mgrs. Scotti , Sa-
 luzzo & Dentici ; enfin le Prélat Marescotti,
 Commissaire de la Marine, a obtenu une
 place dans la Congrégation de la Chambre.

Le 27 , le Pape tint un Conistoire pu-
 blic dans lequel , avec les formalités ordi-
 naires , il donna la Barette aux Cardinaux
 Antonelli & de Vecchis.

On évalue à 20 mille scudis les présents ,
 faits par divers Seigneurs au Cardinal An-
 tonelli , & dont 10 mille font en argent
 comptant , de sorte que Son Eminence se
 trouve pourvûe de tout ce qui lui est né-
 cessaire pour sa nouvelle dignité , sans avoir
 fait aucune dépense. La médiocrité de la
 fortune , ou si l'on veut la pauvreté de ce
 Prélat fait l'éloge de son désintéressement ,
 de sa probité , de sa conduite dans tous les
 emplois qui lui ont été confiés.

Aujourd'hui , fête de l'Invention de la Ste.
 Croix , le Pape dans la cause de la Bénéfice-
 tion du vénérable serviteur de Dieu , Jean
 Peccador , Religieux des Freres de la miséri-
 corde ou de St. Jean de Dieu , a rendu un
 Décret d'approbation de ses vertus dans un
 degré héroïque.

Le Pape a ordonné que l'on continuât
 les travaux du port d'Ancone & que l'on
 y mît un fanal.

VENISE (*le 5 Mai.*) Les sieurs Pierre-
 Antoine Justiniani , Nicolas Barberigo , &
 Antoine Priuli viennent d'être nommés Sa-
 ges-Grands ; les sieurs Jean Querini & Jean

Calbo, Sages-Caiffiers, & le fleur Jean Quasini, Sage-d'Ecriture.

On travaille pour le jour de l'Ascension à de grands préparatifs en cette Ville, vers quel tems on y attend plusieurs Personnes de haut rang. On fait aussi à Trieste beaucoup de dépenses pour la réception de l'Empereur, qui doit y arriver vers la mi-Mai. Il s'équipe aussi un superbe Navire; ce qui donne lieu de présumer que Sa Majesté Impériale se rendra par eau à Fiume.

BASTIA (le 30 Avril.) On commence enfin à jouir ici de quelque tranquillité; on peut voyager sûrement & sans crainte des bandits dans plusieurs parties de cette Isle; les parents & les amis des rebelles qui sont arrêtés & servent d'ôtages, garants de la conduite de ceux auxquels ils appartiennent, les exils, les supplices dont ont été punis plusieurs coupables, rendent les autres plus circonspects. Il y en a beaucoup qui se sont rendus à discrétion, en ne demandant que la vie. Zampaglini seul avec un petit nombre de ses compagnons, n'a point encore voulu suivre cet exemple; il se cache dans des montagnes inaccessibles, & n'ose plus se montrer. La fermeté & la sagesse de Mr. le Comte de Narbonne ont produit cette tranquillité; on l'attend ici incessamment d'Ajaccio. On dit que le retour du Comte de Marbeuf est certain; il reviendra avec beaucoup de Corfes qu'on avoit envoiés en France, parce qu'ils étoient parents des principaux rebelles.

L'Evêque de Mariana qui vient de mourir, est remplacé par Mr. Cittadella, ci-devant Evêque de Nebbio; c'est un homme d'un grand mérite, & Corse de nation; les habitans de cette Isle voient avec plaisir qu'on choisit parmi eux les sujets destinés aux places importantes; un de leurs griefs contre les Génois, c'est qu'ils en étoient toujours exclus; c'est en méprisant la Nation qu'on l'indisposoit.

L'Evêque d'Aléria fait la visite de son Diocèse; celui de Sagone a obtenu 10,000 francs pour construire son Palais épiscopal à Calvi, & 4000 de gratification.

On ne néglige rien pour encourager & perfectionner l'agriculture; Mr. le Baron de Falkenheim, Commandant à Corte a remarqué que les mûriers de cette Isle, donnent le double de feuilles que donnent ceux des autres païs; il en a recommandé la culture, & en a fait faire des plantations sous ses yeux. Il en a fait mettre aussi le long des chemins publics où cet arbre utile se multiplie, & fournira aussi de l'ombre aux voyageurs.

L'établissement des quatre Colléges dans les parties maritimes, & de l'Université dans le centre de l'Isle, ne tardera pas à avoir lieu; on le désire depuis long-tems; on apprend qu'on a déjà choisi plusieurs sujets du plus grand mérite pour en remplir les Chaires.

F R A N C E.

PARIS (le 17 Mai.) L'Académie-royale des Infcriptions & Belles-Lettres a tenu, le 25 du mois dernier, son assemblée publique d'après Pâques, dans laquelle Mr. de Guignes affermi par de nouvelles recherches dans son systême sur les Chinois, a lu une Dissertation sur la Religion & la Philosophie de ce Peuple, qu'il croit avoir été policé & instruit par les Egyptiens.

Le Parlement a enregistré, le 28, une Déclaration du Roi donnée à Versailles, le 26, & portant établissement d'une Chambre de Tournelle-Civile en cette Cour. Cette Chambre vaquera à l'expédition des affaires de trois mille livres & au-deffous, & sera composée du Premier-Président, des second & troisieme Présidents, de six Conseillers de la Grand'Chambre, & de quatre Conseillers de chacune des Chambres des Enquêtes, deux d'entre les anciens & deux d'entre les derniers reçus; lesquels Conseillers changeront de trois en trois mois.

Le 2 de ce mois l'Académie françoise a élu avec l'agrément du Roi le Maréchal Duc de Duras, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, pour remplir la place vacante par la mort de Mr. du Belloy.

La liberté du commerce des grains & ses effets avantageux ou nuisibles fixent aujourd'hui l'attention publique & font le sujet de quelques Ecrits, qui paroissent à l'occasion de la cherté dont on se plaint en différentes parties

parties du Roïaume. Si les opinions ont de tout tems été partagées sur cette partie intéressante, mais très-problématique de l'administration, il n'est pas étonnant qu'il en soit de même aujourd'hui, & que, d'un côté, les Ecrivains, connus sous le nom d'*Economistes*, défendent la liberté du commerce des grains, tandis que, de l'autre, leurs Antagonistes croient prouver, qu'il y a plus de danger que d'avantage dans cette liberté indéfinie; deux extrémités, entre lesquelles le milieu seroit peut-être, comme dans toutes choses, le plus sûr. Quoiqu'il en soit, le Gouvernement ne s'est pas déterminé à protéger le système de la liberté, sans avoir éprouvé, sous le précédent Ministère, les énormes abus de ceux auxquels l'on avoit confié le soin des approvisionnemens, faits pour le compte du Roi; mais qui ne seroient effectivement qu'à favoriser le monopole de ces administrateurs infidèles & de leurs affidés: & il n'y a pas d'homme juste qui ne soit convaincu des intentions patriotiques & des sages vûes de Mr. le Contrôleur-général. Ce Ministre les a de nouveau exposées dans les Arrêts du Conseil publiés concernant le commerce des grains, particulièrement dans celui du 22 Avril, dont nous avons parlé l'ordinaire dernier, p. 770. Cet Arrêt est une preuve éclatante de la douceur de notre Gouvernement, qui au-lieu d'opposer des moyens sévères au mécontentement du Peuple, cherche plutôt à lui

en ôter les motifs , en lui procurant un prompt foulagement.

Mercredi , 3 du mois , on a pillé ici quelques Boulangers ; la veille on s'étoit attrouppé à Versailles , & lundi , premier Mai , on avoit commencé la scène à Saint-Germain. Mais la fermeté du Gouvernement a ramené le calme dès le jeudi 4 , & l'orage que l'on craignoit pour le 6 , jour du grand marché , n'a pas eu lieu. Mr. Le noir , Lieutenant de Police , & Mr. le Laboureur qui exerçoit pendant la minorité de Mr. de Roquemont le commandement du Guet , ont perdu leurs places de cette aventure. Le premier est remplacé par Mr. Albert , Conseiller au Parlement & Intendant du commerce , & l'autre par Mr. de Garenne , Sergent-major des Gardes-françoises & Chevalier de St. Louis. On soupçonne que ces différens mouvements qui ont l'air de combinaison , ont été excités par des ennemis de Mr. Turgot Contrôleur-général.

Ces circonstances fâcheuses loin d'avoir nui à Mr. Turgot , n'ont fait au contraire qu'augmenter le nombre de ses partisans & lui attirer l'intérêt général. On a senti que ce qui se passoit à l'occasion des grains n'étoit pas une suite de ses opérations , mais l'effet de haines particulières auxquelles on vouloit le sacrifier. Plusieurs des mal-intentionnés sont déjà connus & arrêtés. Si le Ministre-philosophe qui est à la tête de nos finances n'a pû être insensible aux coups qu'on s'est efforcé de lui porter , il en est

bien dédommagé par la confiance dont le Roi l'honore & par le triomphe dont il jouit en ce moment. On peut juger des dispositions du Souverain pour Mr. Turgot, par les deux lettres suivantes que Sa Maj. lui a écrites, le jour de l'émeute de Versailles, & dont voici le contenu.

Première lettre du Roi à Mr. Turgot. Du mardi 2 Mai, à onze heures du matin.

Je viens de recevoir, Monsieur, votre lettre par Mr. de Beauvau : Versailles est attaqué, & ce sont les mêmes gens qu'à St. Germain. Je vais me concerter avec Mr. le Maréchal du Muy & Mr. Daffry pour ce que nous allons faire ; vous pouvez compter sur ma fermeté. Je viens de faire marcher la garde au marché. Je suis très-content des précautions que vous avez prises pour Paris ; c'étoit pour-là que je craignois le plus ; vous pouvez marquer à Mr. Bertier (Intendant de la Généralité de Paris, fils de Mr. de Sauvigny) que je suis content de sa conduite. Vous ferez bien de faire arrêter les personnes dont vous me parlez ; mais, sur-tout, quand on les tiendra, point de précipitation, & beaucoup de questions. Je viens de donner les ordres pour ce qu'il y a à faire ici, & pour les marchés & pour les moulins des environs.

Deuxième lettre du Roi à Mr. Turgot. Du 2 Mai, à trois heures après-midi.

“ Je viens de voir Mr. Bertier, Monsieur : J'ai été content de tous les arrangemens qu'il a pris pour l'Oise & la Bassè-Seine. Il m'a rendu compte de tout ce qui s'étoit passé à Gonesse, & des encouragemens qu'il avoit donnés aux laboureurs & aux commerçans de grains pour ne pas interrompre le commerce. J'ai envoyé ordre à la Compagnie de Noailles à Beauvais, de se concerter avec lui s'il en avoit besoin. Il vient de partir pour Mantes, où il trouvera les Chevaux-Legers, & les Gendarmes à Meulan, qui ont ordre de se concerter avec lui : il aura de plus

l'Infanterie dans ces deux Villes. Les Mousquetaires ont ordre de se tenir prêts à Paris, selon que vous en aurez besoin. Les Noirs aux fauxbourg St. Antoine peuvent envoyer des détachemens sur la Marne; & les Gris au fauxbourg St. Germain, le long de la Bassè-Seine. Mr. l'Intendant m'a dit qu'il ne craignoit pas pour la Haute-Seine & pour la Marne, par où il ne venoit pas de farine; pourtant nous les garnirons. La Colonel-générale se portera à Montereau & à Melun, & Lorraine à Meaux. Pour ici nous sommes absolument tranquilles. L'émeute commençoit à être assez vive; les troupes qui y ont été l'ont apaisée; ils se sont tenus tranquilles devant elles. Mr. de Beauvau qui y a été, les a interrogés; les uns ont répondu qu'ils étoient de Sartrouville, de Carriere, St. Denis, & d'autres ont dit, qu'ils étoient de plus de vingt villages; la généralité disoit qu'ils n'avoient pas de pain, qu'ils étoient venus pour en avoir, & monroient du pain d'orge fort mauvais, qu'ils disoient avoir acheté deux sols, & qu'on ne vouloit leur donner que de celui-là. La plus grande faute qu'il y ait eu, c'est que le marché n'avoit pas été ouvert: on l'a fait ouvrir; & tout s'est fort bien passé. On a acheté, & vendu, comme si de rien n'étoit. Ils sont partis ensuite, & les détachemens des Gardes-du-corps ont marché après eux pour savoir la route qu'ils tenoient. Je ne crois pas que la perte ait été considérable. J'ai fait garder la route de Chartres, & celles des moulins des vallées d'Orcé & de Chevreuse, avec des précautions pour les marchés de Neaufle & Rambouillet. J'espère que toutes les communications seront libres, & que le commerce ira son train. J'ai recommandé à Mr l'Intendant de tâcher de trouver ceux qui payoient, que je regarde comme la meilleure capture. Je ne fors pas aujourd'hui; non par peur, mais pour laisser tranquiliser tout. ,,

La place d'Intendant du commerce qu'avoit Mr. Albert, est donnée à Mr. Fargès. Le Roi a donné la place de Directeur de la

monnoie à Mr. de Condorcet. Ce qui n'a pas peu contribué à lui faire accorder cette faveur, ce sont les *Lettres* qu'il vient de publier sur le commerce des grains, & qui sont une sorte de réponse à l'ouvrage de Mr. Necker. Son système est la liberté; & en effet il n'y a rien de plus propre à établir cette égalité dans le prix du bled, & cette concurrence si désirable que la liberté dans le commerce. C'est aussi là le système de Mr. Turgot, & c'est le seul qui puisse ramener la subsistance du Peuple à un prix raisonnable. Il paroît dans la même matière un ouvrage de Mr. Target, Avocat au Parlement, intitulé : *Observations sur le commerce des grains*. C'est une sorte de critique de l'ouvrage de Mr. Necker; il contient des détails vrais & touchans; il fait l'éloge du cœur de cet Avocat célèbre, & canonise les vûes de Mr. Turgot dans cette partie.

Avec un emprunt de cent millions qu'a fait en Hollande Mr. le Contrôleur-général, il se propose de rembourser aux Fermiers-généraux un million à chacun sur les quinze cents mille francs de fonds qu'ils ont, & dont le Roi leur paie l'intérêt à dix pour cent. Pour les cinq cents mille livres qui restent, le Roi leur paiera l'intérêt à 4 & demi. Au moien de cette opération le Roi éteindra d'une part dix pour cent d'intérêt pour plusieurs millions qu'il se procure à 3 pour cent; ce qui fait un bénéfice de 7 pour cent; de l'autre il réduit à 4 & demi ce qu'il

païoit dix ; & c'est encore un bénéfice de cinq & demi.

Le Marquis de la Tour-du-Pin, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant-général au Comté de Charolois, & Commandant en chef ès Provinces de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey & País de Gex, étant en habit de cérémonie & accompagné du Sr. Feydeau de Marville, Conseiller d'Etat ordinaire au Conseil-roiial des Finances, a fait enregistrer, le 3 Avril dernier, un Edit portant rétablissement d'Offices dans le Parlement de Bourgogne, & un autre portant Ordonnance pour ce Parlement.

Un Comité d'Inspecteurs-généraux d'Infanterie, présidés par Mr. le Maréchal Duc de Biron, occupé depuis long-tems de recherches sur les objets qui peuvent perfectionner le service & soulager le Soldat, vient de faire faire, dans le champ de Mars aux portes de cette Ville, les expériences les plus exactes & les plus scrupuleuses sur la portée du fusil de Soldat réduit à différentes longueurs. Ces Messieurs espéroient, en raccourcissant cette arme, la rendre plus légère, plus commode & plus facile à manier tant dans les marches que dans les manœuvres, sans cependant en affoiblir les effets tant pour l'étendue de la portée, que pour la justesse du tir. Les résultats de ces épreuves faites avec autant d'impartialité que de précision, aiant constamment démontré que les fusils les plus longs, donnoient les portées les plus étendues & les plus justes, suivant la loi générale

ralement commune à toutes les armes à feu ; ces Messieurs ont reconnu que l'on ne s'est fixé des bornes à cet égard que pour la facilité du service & le soulagement du Soldat ; que ces bornes font dans le point le plus précis & le plus juste, & qu'en voulant les outrepasser on détruiroit essentiellement la nature & l'effet de l'arme. En conséquence ils ont statué que quoique la diminution qu'ils avoient en vûe ne fût que d'un 21^e. ou d'un 20^e. , elle ne pouvoit avoir lieu sans préjudicier infiniment au bien du service.

Depuis le Ministère de Mr. le Duc d'Aiguillon, il se tenoit par ordre du Roi des assemblées d'Officiers-Généraux & d'Inspecteurs des Troupes chez Mr. le Maréchal de Biron pour l'Infanterie, & chez Mr. le Maréchal de Soubise pour la Cavalerie, afin d'examiner la multitude de Loix ou Ordonnances sur toutes les parties du service militaire, & de donner des avis sur chaque objet, pour former un nouveau Code militaire. Parmi les différentes questions, qu'on y a agitées & débattues, font celles de commuer la peine de mort contre les déserteurs, de dédoubler 7 Régimens qui font de 4 Bataillons &c. Mais Mr. le Maréchal du Muy vient d'écrire aux Maréchaux de Biron & de Soubise de cesser ces conférences, attendu que, plus elles se prolongeoient, moins les opinions se rapprochoient ; & que d'ailleurs la quantité de Mémoires raisonnés, qui ont été fournis à ce sujet, pouvoit suffisamment

instruire le Roi sur le parti à prendre à l'égard de chacun des objets discutés.

Cid-Abdhoulla Scalan, Sous-Gouverneur de Salé, après avoir rempli auprès de S. M. une commission de la part du Roi de Maroc, est arrivé dans le port de Brest : il s'y est embarqué pour Salé le 14 Avril dernier, avec le Sr. Chenier, chargé des affaires de S. M. auprès de ce Prince, sur la Frégate l'Aigrette, commandée par le Chevalier de Balleroy, Capitaine de Vaisseaux.

Sidi Adraman Bediri Aga, Envoïé du Pacha & de la Régence de Tripoli de Barbarie auprès du Roi, est arrivé à la rade de Toulon le 9 Avril dernier, sur un Bâtiment Hollandois. Dès qu'il aura fait sa quarantaine, il se rendra ici avec sa suite & les présens de son Maître pour S. M.

On dit que le Comte de Hautefort, qui pour s'être ruiné au jeu, s'est vû contraint d'aller servir en Turquie, y a été fait Pacha à trois queues, comme autrefois le fameux Comte de Bonneval. Il aura sans doute donné des preuves de son habileté dans l'art militaire. Il avoit été Mestre-de-Camp dans le Régiment Roïal-Etranger.

Mr. de Fleury, ci-devant Procureur-général, exilé à Maubeuge, a obtenu la permission de passer en Lorraine.

VERSAILLES (le 15 Mai.) Mardi, 2 de ce mois, il y eut ici une émeute. Mgr. le Comte d'Artois se présenta à cheval pour appaiser les mutins, mais il ne put les contenir malgré l'argent qu'il leur jettoit; on crioit : *Nous ne voulons pas d'argent, Mon-*

seigneur, nous ne voulons que du pain. Le tumulte fut long; on enleva tout ce qu'il y avoit au marché. On pilla les boutiques des Boulangers & on emporta la farine & le bled. Le soir, le Roi donna ordre qu'on vendît le pain à 2 sols la livre.

Mr. le Comte de Maurepas & d'autres Ministres, qui étoient à Paris, furent mandés; & d'après un Conseil, tenu chez le Roi, il fut expédié pendant la nuit un grand nombre de couriers, pour porter différents ordres relativement aux précautions à prendre pour la sûreté des chemins. Le 3 au matin, l'on afficha l'ordre suivant à Paris.

DE PAR LE ROI.

Il est défendu, sous peine de la vie, à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de former aucun attroupement :

D'entrer de force dans la maison ou boutique d'aucun Boulanger, ni dans aucun dépôt de grains, graines, farine & pain.

On ne pourra acheter aucune des denrées susdites que dans les rues ou places.

Il est défendu de même, sous peine de la vie, d'exiger que le pain ou la farine soient donnés dans aucun marché au-dessous du prix courant.

Toutes les Troupes ont reçu du Roi l'ordre formel de faire observer les défenses ci-dessus avec la plus grande rigueur, & de faire feu en cas de violence.

Les contrevenans seront arrêtés & jugés prévôtalement sur le champ.

Le Parlement aiant rendu un Arrêt pour ordonner que toutes les procédures, com-

mencées dans son ressort , concernant les révoltes , lui seroient apportées & que cependant le Roi seroit supplié de continuer ses soins paternels pour la subsistance de son Peuple ; le Roi ordonna de ne point publier ledit Arrêt , & en vertu d'une Lettre de cachet , le Parlement se rendit ici le 5 , ainsi que les Pairs , & le Roi tint un Lit de Justice , dans lequel s'enregistra la Déclaration suivante ,

Portant attribution aux Prévôts-généraux des Maréchaussées , de la connoissance & du jugement en dernier ressort des crimes & excès y mentionnés. Donnée à Versailles le 5 Mai 1775. Registree en Parlement le 5 Mai 1775.

LOUIS, par la grace de Dieu , Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront ; Salut. Nous sommes informés que , depuis plusieurs jours , des brigands attroupés se répandent dans les campagnes pour piller les moulins & les maisons des laboureurs ; que ces brigands se sont introduits , les jours de marché , dans les Villes , & même dans celle de Versailles & dans notre bonne Ville de Paris ; qu'ils y ont pillé les halles , forcé les maisons des boulangers & volé les bleds , les farines & le pain destinés à la subsistance des habitans desdites Villes & de notre bonne Ville de Paris ; qu'ils insultent même sur les grandes routes ceux qui portent des bleds & farines ; qu'ils crévent les sacs , maltraitent les conducteurs des voitures , pillent les bateaux sur les rivieres , tiennent des discours séditieux , afin de soulever les habitans des lieux où ils exercent leurs brigandages & de les engager à se joindre à eux ; que ces brigandages , commis dans une grande étendue de pays aux environs de notre bonne Ville de Paris , & dans notredite bonne Ville

même, le mercredi 3 de ce mois, & jours suivans, doivent être réprimés, arrêtés & punis, afin d'en imposer à ceux qui échapperont à la punition, ou qui seroient capables d'augmenter le désordre. Les peines ne doivent être infligées que dans les formes prescrites par nos Ordonnances; mais il est nécessaire que les exemples soient faits avec célérité. C'est dans cette vue que les Rois nos Prédécesseurs ont établi la Jurisdiction prévôtale, laquelle est principalement destinée à établir la sûreté des grandes routes, à réprimer les émotions populaires, & à connoître des excès & violences commis à force ouverte. A ces Causes, & autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons, par ces Présentes, signées de notre main, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît que, tant dans notre bonne Ville de Paris, que dans toutes les autres Villes & lieux où se commettront lesdits excès, ceux qui ont été jusqu'à présent, ou seront à l'avenir arrêtés, soient remis aux Prévôts-généraux de nos Marchauffées, pour leur procès leur être fait & parfait en dernier ressort, ainsi qu'à leurs complices, fauteurs, participes & adhérens, par lesdits Prévôts-généraux & leurs Lieutenants, assistés par les Officiers de nos Présidiaux, ou autres Assesseurs appellés à leur défaut, & les Jugemens rendus sur leur procès exécutés conformément aux Ordonnances. Voulons & ordonnons à cet effet que les procédures commencées seront portées aux Greffes desdits Prévôts ou leurs Lieutenants: faisons défenses à nos Cours de Parlement & à nos autres Juges d'en connoître, nonobstant toutes Ordonnances & autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons en tant que de besoin dérogé, & à tous Arrêts qui auroient pû être rendus, que nous voulons être regardés comme non-avenus. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces Présentes ils aient à faire lire, publier

& registrer, & le contenu en icelles garder, observer & exécuter selon leur forme & teneur : Car tel est notre plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites Présentes. Donné à Versailles, le 5e. jour du mois de Mai, l'an de grace 1775 & de notre regne le 1er. Signé, LOUIS. Et plus bas : Par le Roi, PHELYPEAUX. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Lue & publiée, le Roi séant en son Lit de Justice, & registrée au Greffe de la Cour, ce requérant le Procureur-général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur ; & copies collationnées d'icelle envoyées aux Bailliages, Sénéchausées & autres Sièges du ressort, pour y être pareillement lue, publiée & registrée : Enjoint aux Substituts du Procureur-général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour. Fait à Versailles, le Roi séant en son Lit de Justice, le 5 Mai 1775.

Signé LE BRET.

De retour à Paris, le Parlement fit les protestations d'usage contre les *Lits de Justice*, mais seulement par pure formalité.

L'on s'attend à une punition sévère de quelques-uns des féditieux, qui ont été faisis ; & ce d'autant plus que l'on est convaincu, que ce n'est pas le besoin, mais un projet formé pour causer de l'inquiétude, qui a provoqué ces émeutes. D'un autre côté, le Gouvernement, quoique ferme dans ses principes, n'en cherche pas moins à ôter jusqu'aux motifs qui pourroient servir de prétexte au mécontentement. ----- Par un Arrêt du Conseil du 30 Avril, le Roi a suspendu la perception du droit de minage, qui se percevoit sur les grains dans la Ville de Pontoise, la première de nos environs où l'émeute a commencé ; S. M. faisant par cet Arrêt défenses à toutes personnes d'exi-

ger ce droit, même de le recevoir quoiqu'il fût volontairement offert. D'ailleurs l'on est informé, que par l'effet des mesures, prises il y a plus de six semaines par Mr. le Contrôleur-général, il est déjà arrivé du bled dans les ports de Marseille & du Havre : & ceux qui tiennent cette denrée enmagasinée, comme le Peuple l'imagine, seront obligés de la vendre, avant l'arrivée des grains étrangers.

Sur le compte qui a été rendu au Roi de la conduite patriotique, pleine d'humanité & de charité, qu'a tenu Mr. l'Evêque de Dijon dans l'émeute de cette Ville, S. M. a écrit à Mr. le Comte de la Tour-du-Pin d'aller de sa part en témoigner sa satisfaction au Prélat & l'en remercier. Cette commission a été exécutée par le Commandant avec beaucoup d'appareil.

Comme les mutins ont menacé de mettre le feu à la Ville, il s'y fait une patrouille continuelle, tant par le détachement du Corps d'Artillerie que par celui du Régiment Dauphin, Cavalerie, que l'on a fait venir de Dole. Plus de 50 personnes ont été arrêtées & mises en prison. Le pain reste taxé à Dijon, depuis quelques mois, à 4 sols & demi la livre le meilleur. Il y a peu de pais, où il soit moins cher & il l'a été plus en d'autres années, sans qu'il y eût autant de plaintes qu'il y en a généralement.

Le Marquis de Ségur, Chevalier des Ordres du Roi, vient d'être nommé au Commandement de Franche-Comté qu'avoit le

Duc de Lorges. S. M. a accordée la place de Commandeur, vacante dans l'Ordre de St. Louis par la mort du Marquis de Broc, au Comte de Gayon, Lieutenant-général de ses Armées.

Le Roi a disposé en faveur de Mr. de la Merville, Maréchal-de-Camp, Lieutenant de S. M. à Lille, de la place de Commandeur, vacante dans l'Ordre de Saint-Louis par la mort du Sr. de la Graulet, Brigadier des Armées du Roi, & Lieutenant pour S. M. du Château-Trompette; mort à Bordeaux le 25 Avril.

Mr. l'Evêque de Soissons soutient que si la foible santé de Mr. l'Archevêque de Rheims l'empêche de faire les cérémonies du Sacre de Sa Maj., ce sera à lui à le remplacer comme premier Suffragant, quoiqu'il y ait un Coadjuteur de Rheims. Ce Coadjuteur soutient le contraire, & la décision de cette contestation a été soumise à la sagesse du Roi.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 17 Mai.) Mr. le Comte d'Argenteau, Lieutenant-général, aiant été nommé par L. M. I. & R. Gouverneur de cette Ville à la place du feu Duc d'Ursel, prêta le 2 de ce mois serment entre les mains de Mgr. le Duc, notre Gouverneur-Général; & le 7 le Corps du Magistrat lui présenta les Vins d'honneur selon l'usage.

Il paroît une Ordonnance de l'Impératrice-Reine, datée du 1er. de ce mois & con-

tenant XXVII articles. Le haut prix des grains & la difette même de cette denrée qui se fait fentir dans quelques païs étrangers, exigeant que l'on augmente les précautions pour empêcher l'exportation frauduleuse qui s'en fait des Provinces & Terres de son obéissance aux Païs-Bas, nonobstant les défenses & les peines déjà statuéés, S. M. I. réitére les défenses d'exporter de ces païs toutes espèces de grains ou de farines, à peine de confiscation de ces denrées, ainsi que des chevaux, chariots, voitures & bateaux, servant au transport, & en outre d'une amende de 500 florins, & en cas d'insolvabilité de châtiment arbitraire, selon l'exigence du cas. Il est spécialement défendu, jusqu'au 31 Août, sous ces mêmes peines d'en transporter de l'intérieur du païs dans les deux lieux de la frontiere, sans être muni d'acquits à caution & de certificats qui sont plus amplement expliqués dans l'Ordonnance même.

M O R T S.

Charles - Frédéric de la Tour-du-Pin de Bourlon, Marquis de Gouvernet, Gouverneur de Montelimar, est mort le 27 Avril, âgé de 80 ans.

George Hülfens, Evêque de Smolensk, est mort âgé de 74 ans. Ce Prélat a fait beaucoup de bien à l'hôpital de l'Enfant-Jesus, où il s'étoit retiré.

Nicolas de Frémont, Président honoraire au Parlement, est mort le 6 Avril, dans sa 66me. année.

T A B L E.

TURQUIE.	{	Constantinople.	805
		Tunis.	806
RUSSIE.	{	Moscou.	807
		Pétersbourg.	808
POLOGNE.	(Varsovie.	810
ESPAGNE.	{	Madrid.	812
		Barcelone.	812
SUEDE.	(Stockholm.	813
DANNEMARCK.	(Copenhagen.	815
ANGLETERRE.	(Londres.	816
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	820
		Hambourg.	826
		Ratisbonne.	828
		Berlin.	830
ITALIE.	{	Rome.	831
		Venise.	833
		Basile.	834
FRANCE.	{	Paris.	836
		Versailles.	844
PAYS-BAS.	(Bruxelles.	850
		Morts.	851